

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/07/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/07/2016

DELIBERATION N° CP 16-314 DU 12 JUILLET 2016

AIDES REGIONALES AU CINEMA ET A L'AUDIOVISUEL

SOUTIEN A DES MANIFESTATIONS ET RESEAUX CINEMATOGRAPHIQUES – DEUXIEME AFFECTATION 2016

EDUCATION A L'IMAGE

DISPOSITIF D'AIDE APRES REALISATION- DEUXIEME AFEFCTATION 2016

FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL –DEUXIEME AFFECTATION 2016 ET NOUVELLE ATTRIBUTION POUR UNE AIDE PRECEDEMMENT VOTEE DEVENUE CADUQUE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'Ile-De-France

- VU Le régime exempté de notification n°SA.42996 relatif aux aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel pour la période 2015-2020
- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU La délibération n° CR 46-15 du 10 juillet 2015 portant adaptation des dispositifs régionaux aux évolutions européennes et nationales
- VU La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente,
- VU La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010,
- VU La délibération CP 16-017 du 10 février 2016

- VU La délibération n° CP 16-146 du 18 mai 2016 portant adoption des nouvelles conventions type relatives aux manifestations et réseaux cinématographiques franciliens, au dispositif d'aide après réalisation et au dispositif du fonds de soutien cinéma et audiovisuel
- VU La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens »
- VU Le budget de la Région Ile-de-France pour l'année 2016 ;

- VU L'avis des Comités de lecture du Fonds de soutien cinéma du 26 mai 2016 et audiovisuel du 24 mai 2016
- VU L'avis des commissions de visionnage de l'Aide après réalisation des 25 mai 2016
- VU L'avis de la commission de la Culture
- VU L'avis de la commission des Finances
- VU L'avis de la commission de la Formation Professionnelle et de l'apprentissage

- VU Le rapport CP 16-314 présenté par Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Décide de participer au titre du dispositif Soutien aux manifestations cinématographiques au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération, par l'attribution de 12 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 190 000 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **190 000 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100902 "Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle " du budget 2016.

Article 2 : Participation de la Direction de l'Apprentissage au dispositif Lycéens et apprentis au cinéma en Ile de France-

Affecte une autorisation d'engagement de **25 000 €** disponible sur le chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », Code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12003 (112003) « Qualification par l'apprentissage » action 11200302 « Accompagnement de la politique de l'apprentissage » du budget 2016 pour la reconduction du marché relatif au dispositif Lycéens et Apprentis au cinéma au titre de l'année scolaire 2016/2017.

Article 3 : Dispositif d'Aide après réalisation

Décide de participer au titre du dispositif d'*Aide après réalisation*, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 6 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **104 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **104 000 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100905 « Aide à l'après réalisation » du budget 2016.

Article 4 : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel

Décide de participer au titre du Fonds de soutien cinéma et audiovisuel, au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de 12 aides remboursables d'un montant maximum prévisionnel de **2 420 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions type adoptées par délibération CP n°16-146 du 18 mai 2016 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte ; d'une part, une autorisation d'engagement de **2 170 000 €** disponible sur le chapitre 933 "Culture, sports et loisirs", code fonctionnel 312 "Activités culturelles et artistiques", programme HP 312-009 (131009) "Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel", action 13100904 « Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle » du budget 2016.

Affecte, d'autre part, une autorisation de programme de **250 000 €** disponible sur le chapitre 903 « Culture », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », programme HP 312-015 (131015) « Fonds d'investissement pour la Culture » action 13101502 « Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle » du budget 2016.

Article 5 : Nouvelle attribution pour une aide précédemment votée devenue caduque-Drancy, la cité muette

Décide d'attribuer une nouvelle aide à J2F Productions d'un montant de 25 000 € pour le projet DRANCY LA CITE MUETTE détaillée en annexe 2, suite à une première subvention votée par délibération CP n° 13-104 devenue caduque. (Subvention initialement attribuée à LIGNE DE MIRE PRODUCTION par délibération n° CP 13-104 et transférée à J2F PRODUCTIONS par délibération n° CP 14-532).

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention jointe en annexe 3 et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer. Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de cette subvention à compter du 23 janvier 2013.

Article 6 :

Autorise la prise en compte de dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier (1)	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
16011247	LE CAFE SE BOIT EN JURANT de Luigi Brandi - BALDANDERS FILMS	BALDANDERS FILMS	11/01/2016
16011248	BREVE HISTOIRE DE PRINCESSE X de Gabriel Abrantes - LES FILMS DU BELIER	LES FILMS DU BELIER	07/01/2016
16011246	LA JEUNE FILLE SANS MAINS de Sébastien Laudenbach - LES FILMS SAUVAGES	LES FILMS SAUVAGES	10/12/2015
16011251	HALF A MAN de Kristina Kumric - MELOCOTON FILMS	MELOCOTON FILMS	05/01/2016
16011245	ELDORADO XXI DE Salomé Lamas- SHELLAC SUD	SHELLAC SUD FRICHE LA BELLE DE MAI	18/01/2016
16011250	RIKISHI de Julien Menanteau - TOPSHOT FILMS	TOPSHOT FILMS	08/01/2016

EX011397	DALIDA	BETHSABEE MUCHO	03/12/2016
EX011403	LE STUDIO DE LA TERREUR	CAPA PRESSE	03/12/2015
EX011386	GUATEMALA, LES DISPARUS DE LA DICTATURE	CDP	03/12/2015
EX011377	MARION, 13 ANS POUR TOUJOURS	EUROPACORP TELEVISION	03/12/2015
EX011388	MADAME HYDE	LFP LES FILMS PELLEAS	03/12/2015
EX011364	AU REVOIR LA-HAUT	MANCHESTER FILMS	02/12/2015
EX011247	LE POURQUOI PAS ?	MC4	02/12/2015
EX011393	DROLES DE PETITES BETES	ONYX FILMS	03/12/2015
EX011363	DIANE A LES ÉPAULES	PETIT FILM	02/12/2015
EX011355	ESPIONS POUR LA PLANETE	SECONDE VAGUE PRODUCTIONS	02/12/2015
EX011332	SPARRING	UNITE DE PRODUCTION	10/05/2015
EX011385	NUL HOMME N'EST UNE ILE (EX DES NOUVELLES DE L'EMPIRE)	ZADIG PRODUCTIONS	03/12/2015
16008070	FESTIVAL COURTS DEVANT PARIS ILE-DE-FRANCE - 12EME EDITION - 2016	COURTS DEVANT	25/04/2016
16008028	FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE - 15EME EDITION - 2016	AFCA ASS FRANCAISE DU CINEMA D ANIMATION	30/03/2016
16008033	FESTIVAL DES CINEMAS DIFFERENTS ET EXPERIMENTAUX - 18EME EDITION - 2016	COLLECTIF JEUNE CINEMA	30/03/2016
16009658	FESTIVAL INTERNATIONAL JEAN ROUCH - 35EME EDITION - 2016	COMITE FILM ETHNOGRAPHIQUE	18/01/2016
16008048	FESTIVAL CINE BANLIEUE - 11EME EDITION - 2016	EXTRA MUROS	01/04/2016
16008023	FESTIVAL SILHOUETTE - 15EME EDITION - 2016	SILHOUETTE	04/03/2016
16008045	FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES - 20EME EDITION - 2016	SON ET IMAGE	28/03/2016
16003969	PARIS COPRODUCTION VILLAGE 2016	REVELATIONS CULTURELLES	30/06/2015

**La Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France**



ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
--------------------------	------------	---------------	----------	--------	------

Chapitre	933 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel
Action	13100902 - Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Dispositif : N° 00000128 - Soutien aux manifestations cinématographiques

Dossier	16003969 - PARIS COPRODUCTION VILLAGE - 2016				
Bénéficiaire	P0028666 - REVELATIONS CULTURELLES				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
70 850,00 €	TTC	21,17 %	15 000,00 €		

Dossier	16008023 - FESTIVAL SILHOUETTE - 15EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	P0016020 - SILHOUETTE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
125 000,00 €	TTC	12 %	15 000,00 €		

Dossier	16008028 - FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE - 15EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	P0029324 - AFCA ASS FRANCAISE DU CINEMA D ANIMATION				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
49 000,00 €	TTC	10,2 %	5 000,00 €		

Dossier	16008033 - FESTIVAL DES CINEMAS DIFFERENTS ET EXPERIMENTAUX - 18EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	R28222 - COLLECTIF JEUNE CINEMA				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
77 651,00 €	TTC	12,88 %	10 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	16008045 - FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES - 20EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	R25269 - SON ET IMAGE				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
54 600,00 €	HT	9,16 %	5 000,00 €		

Dossier	16008048 - FESTIVAL CINE BANLIEUE - 11EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	R30783 - EXTRA MUROS				
Localisation	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
74 000,00 €	TTC	13,51 %	10 000,00 €		

Dossier	16008070 - FESTIVAL COURTS DEVANT PARIS ILE-DE-FRANCE - 12EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	P0024349 - COURTS DEVANT				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	50 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
589 000,00 €	TTC	8,49 %	50 000,00 €		

Dossier	16009658 - FESTIVAL INTERNATIONAL JEAN ROUCH - 35EME EDITION - 2016				
Bénéficiaire	R30112 - COMITE FILM ETHNOGRAPHIQUE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	5 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
110 400,00 €	TTC	4,53 %	5 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00000128 - Soutien aux manifestations cinématographiques	115 000,00 €
---	--------------

Dispositif : N° 00000130 - Soutien aux réseaux cinématographiques

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	16003977 - CENTRE DE RESSOURCE POUR LES JEUNES COURT-METRAGISTES - 2016				
Bénéficiaire	R14839 - MAISON DU FILM COURT				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	25 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
447 000,00 €	TTC	5,59 %	25 000,00 €		

Dossier	16008074 - COORDINATION DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES "TALENTS EN COURT" - 2016				
Bénéficiaire	P0024943 - LES AMI E S DU COMEDY CLUB				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
75 000,00 €	TTC	13,33 %	10 000,00 €		

Dossier	16008079 - ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE EN ESSONNE - 2016				
Bénéficiaire	R4489 - CINESSONNE SALLE J-L BARRAULT				
Localisation	ESSONNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	30 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
305 000,00 €	TTC	9,84 %	30 000,00 €		

Dossier	16010647 - L'ECOLE DE LA SRF - 2016				
Bénéficiaire	R16253 - SOC DES REALISATEURS DE FILMS				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €		Code nature	6574	
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
40 000,00 €	TTC	25 %	10 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00000130 - Soutien aux réseaux cinématographiques	75 000,00 €
--	-------------

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100902	190 000,00 €
--	--------------

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
--------------------------	------------	---------------	----------	--------	------

Chapitre	933 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel
Action	13100904 - Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

Dispositif : N° 00000118 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France

Dossier	EX011247 - LE POURQUOI PAS ?		
Bénéficiaire	EXM00471 - MC4		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	40 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale
			40 000,00 €

Dossier	EX011332 - SPARRING		
Bénéficiaire	EX005004 - UNITE DE PRODUCTION		
Localisation	REGION ILE DE FRANCE		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	270 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale
			270 000,00 €

Dossier	EX011355 - ESPIONS POUR LA PLANETE		
Bénéficiaire	EXM00484 - SECONDE VAGUE PRODUCTIONS		
Localisation	PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	40 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale
			40 000,00 €

Dossier	EX011363 - DIANE A LES ÉPAULES		
Bénéficiaire	EXM00489 - PETIT FILM		
Localisation	YVELINES		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	170 000,00 €	Code nature	6574
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale
			170 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	EX011364 - AU REVOIR LA-HAUT				
Bénéficiaire	P0017434 - MANCHESTER FILMS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	500 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		500 000,00 €			

Dossier	EX011377 - MARION, 13 ANS POUR TOUJOURS				
Bénéficiaire	R29978 - EUROPACORP TELEVISION				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	150 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		150 000,00 €			

Dossier	EX011385 - NUL HOMME N'EST UNE ILE (EX DES NOUVELLES DE L'EMPIRE)				
Bénéficiaire	R36105 - ZADIG PRODUCTIONS				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	90 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		90 000,00 €			

Dossier	EX011386 - GUATEMALA, LES DISPARUS DE LA DICTATURE				
Bénéficiaire	R40443 - CDP				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	40 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		40 000,00 €			

Dossier	EX011388 - MADAME HYDE				
Bénéficiaire	R25620 - LFP LES FILMS PELLEAS				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	320 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		320 000,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	EX011397 - DALIDA				
Bénéficiaire	EXM00499 - BETHSABEE MUCHO				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	500 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		500 000,00 €			

Dossier	EX011403 - LE STUDIO DE LA TERREUR				
Bénéficiaire	P0005365 - CAPA PRESSE				
Localisation	VILLE DE PARIS (EPT1)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	50 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		50 000,00 €			

Total sur le dispositif N° 00000118 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France	2 170 000,00 €
---	----------------

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100904	2 170 000,00 €
--	----------------

Chapitre	933 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131009 - Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel
Action	13100905 - Aide après réalisation

Dispositif : N° 00000761 - Aide après réalisation

Dossier	16011245 - ELDORADO XXI DE Salomé Lamas- SHELLAC SUD				
Bénéficiaire	P0001124 - SHELLAC SUD FRICHE LA BELLE DE MAI				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	20 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale			
		20 000,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	16011246 - LA JEUNE FILLE SANS MAINS de Sébastien Laudenbach - LES FILMS SAUVAGES				
Bénéficiaire	P0002806 - LES FILMS SAUVAGES				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	45 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
		45 000,00 €			

Dossier	16011247 - LE CAFE SE BOIT EN JURANT de Luigi Brandi - BALDANDERS FILMS				
Bénéficiaire	P0029408 - BALDANDERS FILMS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
		10 000,00 €			

Dossier	16011248 - BREVE HISTOIRE DE PRINCESSE X de Gabriel Abrantes - LES FILMS DU BELIER				
Bénéficiaire	EXM00249 - LES FILMS DU BELIER				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	9 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
		9 000,00 €			

Dossier	16011250 - RIKISHI de Julien Menanteau - TOPSHOT FILMS				
Bénéficiaire	P0034760 - TOPSHOT FILMS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
		10 000,00 €			

Dossier	16011251 - HALF A MAN de Kristina Kumric - MELOCOTON FILMS				
Bénéficiaire	P0034761 - MELOCOTON FILMS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	10 000,00 €	Code nature	6574		
Par application du barème			Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
		10 000,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	12/07/2016	N° de rapport	CP16-314	Budget	2016
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Total sur le dispositif N° 00000761 - Aide après réalisation	104 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 933 - 312 - 131009 - 13100905	104 000,00 €
--	--------------

Chapitre	903 - Culture, sports et loisirs
Code fonctionnel	312 - Activités culturelles et artistiques
Programme	131015 - Fonds d'investissement pour la culture
Action	13101502 - Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Dispositif : N° 00000958 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)

Dossier	EX011393 - DROLES DE PETITES BETES		
Bénéficiaire	EXM00498 - ONYX FILMS		
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total	250 000,00 €	Code nature	20422
Base subventionnable	Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
0,00 €	TTC	%	250 000,00 €

Total sur le dispositif N° 00000958 - Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)	250 000,00 €
--	--------------

Total sur l'imputation 903 - 312 - 131015 - 13101502	250 000,00 €
--	--------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION -FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008028
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE - 15EME EDITION - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	49 000,00 €	10,20 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFCA ASS FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION
 Adresse administrative : 53 BIS RUE RODIER
75009 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Denis WALGENWITZ, Président
 Date de publication au JO : 24 juillet 1971
 N° SIRET : 40939931800032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 15EME EDITION DE LA FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE DE FRANCE EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mars 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 octobre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

FETE DU CINEMA D'ANIMATION EN ILE-DE-FRANCE - 15EME EDITION - 2016

Du 1er au 31 octobre 2016 dans 150 lieux en Île-de-France

Description :

La 15ème édition de la Fête du Cinéma d'Animation qui se déroulera en Île-de-France du 1er au 31 octobre 2016 est mise en œuvre par l'AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation) qui a pour mission de promouvoir et valoriser le cinéma d'animation. Cette fête est l'occasion de mettre l'accent sur la créativité des écoles d'animation ainsi que des réalisateurs émergents et des sociétés de production de cinéma d'animation dont la majorité sont en Île-de-France.

Cet événement qui s'est déroulé en 2015 dans 150 lieux, proposera en 2016 au grand public de découvrir de nombreux films d'animation en avant-premières, d'assister à des rencontres avec des professionnels lors de tables rondes, de participer à des ateliers, de voir des expositions, des ciné-concerts, des ciné-spectacles ... Dans le cadre de cette quinzième édition, en plus des nombreuses avant-premières, l'AFCA reprogrammera des films qui sont devenus des classiques du cinéma d'animation comme "Persepolis" de Marjane Satrapi et "Avril et le monde truqué" de Jacques Tardi, deux films aidés par la Région Île-de-France.

Les lieux associés à cette manifestation sont très variés : cinémas, bibliothèques et médiathèques, écoles de cinéma d'animation, associations culturelles, lieux alternatifs. Chaque proposition sera accompagnée d'une démarche pédagogique. Une documentation spécifique est conçue pour s'adapter à chaque tranche d'âges (des maternelles aux lycées).

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival diffuse des courts et longs métrages qui témoignent de la richesse du cinéma d'animation (films en avant-première, rétrospectives)

Education et développement des publics : mise en place d'actions spécifiques en direction du jeune public (ateliers, séances scolaires, documentation pédagogique)

Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de rencontres et de tables rondes avec des professionnels (jeunes réalisateurs émergents & professionnels confirmés)

Diffusion territoriale et rayonnement régional : ce festival diffuse dans 150 lieux franciliens (cinémas, médiathèques, centres culturels)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	4 890,00	9,98%	Prestations de services	4 000,00	8,16%
Services extérieurs	6 365,00	12,99%	CNC (en cours)	14 000,00	28,57%
Autres services extérieurs	11 011,00	22,47%	Ville de Paris (EC)	6 000,00	12,24%
Charges de personnel	22 575,00	46,07%	Région IdF (sollicitée)	10 000,00	20,41%
Autres charges de gestion courante	4 159,00	8,49%	SACD	12 000,00	24,49%
			Partenariats privés	3 000,00	6,12%
Total	49 000,00	100,00%	Total	49 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	6 600,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	9 000,00 €
	Montant total	15 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008048
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL CINE BANLIEUE - 11EME EDITION - 2016
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	74 000,00 €	13,51 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EXTRA MUROS
 Adresse administrative : 99 AV JEAN-BAPTISTE CLEMENT
93430 VILLETANEUSE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Julia CORDONNIER, Présidente
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 48093734100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 11EME EDITION DU FESTIVAL CINE BANLIEUE EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 18 novembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

FESTIVAL CINE BANLIEUE - 11ème édition - 2016

Du 9 au 18 novembre 2016 aux cinémas UGC Ciné Cité Paris 19 et l'Ecran de St-Denis, et à l'Université Paris 13 (St-Denis, Bobigny, Villetaneuse - 93).

Description :

Initié par des étudiants, des chercheurs et des enseignants de l'Université Paris 13, ce festival se propose de valoriser la richesse culturelle et humaine de la banlieue par le biais de l'image en diffusant des films, de tous formats qui interrogent la représentation cinématographique de cet univers urbain. Depuis 2010, le festival est labélisé auprès du CNC pour le "Prix Qualité".

L'édition 2016 marquera la onzième édition du festival qui proposera une sélection de films de courts et de longs-métrages. Les organisateurs, pour accompagner les films, organisent des débats en y associant des universitaires, des réalisateurs, des personnalités, des étudiants, des acteurs socio-économiques, et des jeunes réalisateurs issus de banlieue. Le festival décernera plusieurs prix qui seront dotés.

En 2016, le festival conforte sa diffusion en Île-de-France : il réunit désormais 2 cinémas (un multiplexe à Paris et un cinéma d'art et d'essai dans le 93), et une université. Le festival poursuivra également son action en direction des jeunes réalisateurs émergents en mettant en place des rencontres professionnelles avec des producteurs et diffuseurs. Cette action menée depuis 2011 par le festival dans le cadre de l'opération "Talents en court" mise en place par le CNC

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival programme des courts et longs métrages de films réalisés par des jeunes issus des quartiers défavorisés ou des films qui montrent une autre image de la banlieue.

Education et développement des publics : actions de sensibilisations et séances scolaires.

Partenariats et actions professionnalisantes : en partenariat avec le CNC (dispositif "Talents en court") le festival organise une rencontre entre jeunes réalisateurs émergents et professionnels confirmés.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival a trois points de diffusion (un à Paris et deux en Seine St-Denis)

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	8 800,00	11,89%	DRJSCS (EC)	14 000,00	18,92%
Services extérieurs	10 800,00	14,59%	DRAC IdF (EC)	5 000,00	6,76%
Autres services extérieurs	16 500,00	22,30%	CD 93 (EC)	15 000,00	20,27%
Charges de personnel	37 900,00	51,22%	Région IdF (sollicitée)	15 000,00	20,27%
Total	74 000,00	100,00%	Ville de Paris (EC)	15 000,00	20,27%
			SACD	3 500,00	4,73%
			Partenaires privés	6 500,00	8,78%
			Total	74 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	10 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008033
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL DES CINEMAS DIFFERENTS ET EXPERIMENTAUX - 18EME EDITION - 2016
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	77 651,00 €	12,88 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLECTIF JEUNE CINEMA
 Adresse administrative : 71 RUE ROBESPIERRE
 93100 MONTREUIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Laurence REBOUILLON, Présidente
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 44415489200012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 18EME EDITION DU FESTIVAL DES CINEMAS DIFFERENTS ET EXPERIMENTAUX EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mars 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 16 octobre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

18EME EDITION DU FESTIVAL DES CINEMAS DIFFERENTS ET EXPERIMENTAUX EN 2016
 Du 3 au 16 octobre 2016 aux Voutes à Paris et dans 8 autres lieux franciliens.

Description :

Ce festival consacré au cinéma expérimental (le seul en France à présenter une compétition de ce type de films) est organisé par un collectif de cinéastes. Pour la compétition, un appel à projets international est lancé pour sélectionner des œuvres (cinéma expérimental, art vidéo, essai cinématographique) qui seront présentées lors de cinq séances en présence des réalisateurs avec qui le public pourra débattre à l'issue de la projection. Quatre prix seront attribués : le Grand Prix, le Prix spécial du Jury, le Prix de la Presse et celui du Public.

Pour 2016, l'humour sera à l'honneur : les films expérimentaux sélectionnés exploreront les formes issues du burlesque ou de la comédie. Le festival présentera également des focus historiques et un panorama de

la création contemporaine. Un appel à projet a été lancé pour permettre aux scolaires de moins de 15 ans pour présenter des films qu'ils ont réalisés (en partenariat avec les Cinémas Indépendants Parisiens)

Enfin, le collectif poursuit tout au long de l'année son travail de sensibilisation à l'art cinématographique expérimental en organisant des séances mensuelles dans des cinémas franciliens et en faisant circuler les œuvres des 250 cinéastes inscrits à la Coopérative de distribution du Collectif.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival programme des films expérimentaux, de l'art vidéo et des essais cinématographiques de jeunes réalisateurs émergents.

Education et développement des publics : il organise des séances mensuelles de sensibilisation et lance un appel à projet à destination des scolaires.

Partenariats et actions professionnalisantes : rencontres entre jeunes réalisateurs émergents et professionnels expérimentés.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival diffuse dans 9 lieux franciliens.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	9 023,00	11,62%	Prestations de services	22 270,00	28,68%
Services extérieurs	19 335,00	24,90%	CNC (en cours)	9 000,00	11,59%
Autres services extérieurs	11 931,00	15,36%	DRAC IdF (EC)	11 000,00	14,17%
Charges de personnel	30 362,00	39,10%	Ville de Paris (EC)	5 500,00	7,08%
Autres charges de gestion courante	7 000,00	9,01%	Région IdF (sollicitée)	15 000,00	19,32%
Total	77 651,00	100,00%	Autres aides	14 881,00	19,16%
			Total	77 651,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	10 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008070
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL COURTS DEVANT PARIS ILE-DE-FRANCE - 12EME EDITION - 2016
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	589 000,00 €	8,49 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COURTS DEVANT
 Adresse administrative : 8 COUR SAINT PIERRE
 75017 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Rémi BERNARD, Délégué
 Date de publication au JO : 18 mars 2006
 N° SIRET : 49430945300020

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 12EME EDITION DU FESTIVAL COURTS DEVANT PARIS ILE-DE-FRANCE EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 25 avril 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

FESTIVAL COURTS DEVANT PARIS ILE-DE-FRANCE- 12ème édition - 2016

En décembre 2016 au Cinéma des Cinéastes (Paris), avec une compétition régionale en amont dans les cinémas de St-Fargeau Ponthierry (77), Elancourt (78), Ris-Orangis (91), Anthony (92), St-Ouen (93), Orly (94), et Ecoen (95).

Description :

Créé en 2004 au Cinéma des Cinéastes à Paris - et dont Julie Gayet est la marraine - Courts Devant a mis en place depuis 2014 une action sur le territoire régional : une compétition de courts-métrages qui a lieu en amont du festival. Cela consiste en un appel à projet dans chaque département dont ressortira un programme de courts métrages franciliens qui tournera en région et sera projeté en final à Paris en décembre 2016.

Le festival propose dix sélections de films de court métrage et les films de la compétition régionale. Le festival sera également émaillé d'événements, de rencontres, un ciné-concert et de séances hors compétition. Le festival est un lieu d'échange entre les créateurs et les publics. Chaque année un pays est à l'honneur : en 2016 le festival invite la Belgique.

Des séances sont programmées en direction des scolaires et des tables rondes et des rencontres professionnelles sont organisées, ainsi qu'un forum des coproductions européennes et des lectures de scénarios de courts-métrages. Une action spécifique aura lieu également à Paris sur la ligne 2 du métro et la manifestation s'inscrit pleinement dans l'opération de valorisation du court-métrage lancée par le CNC "Le jour le plus court" qui a lieu chaque année en décembre.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival programme des courts métrages de jeunes réalisateurs émergents

Education et développement des publics : séances scolaires, lectures de scénarios

Partenariats et actions professionnalisantes : appel à projet de réalisation de court-métrage pour une compétition régionale

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival a huit points de diffusion en Île-de-France (un dans chaque département).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	13 500,00	2,29%	Prestations de services, ventes	180 000,00	30,56%
Frais logistiques	121 165,00	20,57%	Partenariats privés	176 000,00	29,88%
Evenementiel	42 925,00	7,29%	Région IdF (sollicitée)	90 000,00	15,28%
Locations	59 500,00	10,10%	CNC (EC)	30 000,00	5,09%
Services extérieurs	148 800,00	25,26%	Europe créative (EC)	40 000,00	6,79%
Charges de personnels	203 110,00	34,48%	DRAC IdF (EC)	15 000,00	2,55%
Total	589 000,00	100,00%	Ville de Paris (EC)	20 000,00	3,40%
			Aide Wallonie International (EC)	13 000,00	2,21%
			Emplois aidés (Etat)	25 000,00	4,24%
			Total	589 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	50 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	60 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	60 000,00 €
	Montant total	170 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008045
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES - 20EME EDITION - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	54 600,00 €	9,16 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SON ET IMAGE
 Adresse administrative : 23 RUE EMILE RASPAIL
 94110 ARCUEIL
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Fabien COHEN, Président
 Date de publication au JO : 17 avril 1995
 N° SIRET : 39434623300023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 20EME EDITION DU FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 28 mars 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 9 novembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

FESTIVAL LES ECRANS DOCUMENTAIRES - 20ème édition - 2016

Du 9 au 9 novembre 2016 aux cinémas Jean Vilar à Arcueil, La Lucarne à Créteil et La Tournelle à L'Hay-les-Roses, ainsi qu'à la Médiathèque, la Salle des Fêtes et la Maison Robert Doisneau à Gentilly et au MAC/VAL de Vitry-sur-Seine (94).

Description :

Pour sa 20ème édition en 2016, le festival des Ecrans Documentaires accroît sensiblement et diversifie sa diffusion puisqu'il réunira 3 cinémas, une médiathèque, une salle des fêtes et deux institutions culturelles et ceci à l'échelle du département. Ce festival de documentaires présentera en compétition 40 courts et longs métrages qui se verront attribuer quatre prix décernés par des jurys de professionnels : le Prix des Ecrans Documentaires (doté d'un tirage de DCP), le Prix de Documentaire court, le Prix Ecoles et Formation et le Prix du Moulin d'Andé (en partenariat avec ce centre d'écriture cinématographique).

Par ailleurs, les Ecrans Documentaires présenteront un ou plusieurs parcours d'auteur et établiront également des programmations thématiques dont un panorama de films présentant des cinéastes au travail. Au total, plus d'une centaine de films documentaires seront présentés dans le cadre de compétitions, avant-premières et soirées exceptionnelles. Le festival organisera également une rencontre professionnelle pour permettre à des auteurs émergents de rencontrer des professionnels aguerris afin de bénéficier de conseils et d'accompagnement.

En parallèle de sa programmation, le festival invite le public à découvrir des films tournés dans le cadre de différents ateliers de réalisation documentaire en y intégrant les films d'ateliers réalisés localement dans le cadre de l'opération « Cinéma de quartier » mise en place toute l'année par l'association Son et Image. Des partenariats sont mis en place ou reconduits : avec l'ACRIF, l'ACID et le GNCR pour des avant-premières de films soutenus et accompagnés par ces structures.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival programme des documentaires de création (courts et longs) de jeunes réalisateurs émergents et de metteur en scène confirmés.

Education et développement des publics : organisation de séances scolaires et d'ateliers de réalisation avec des lycéens.

Partenariats et actions professionnalisantes : organisation d'une rencontre professionnelle entre jeunes cinéastes émergents et professionnels aguerris.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival a sept points de diffusion dans le département du Val-de-Marne.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Programmation	3 550,00	6,50%	Billetterie	3 500,00	6,41%
Communication	7 150,00	13,10%	CD 94 (EC)	20 000,00	36,63%
Charges de personnel	34 200,00	62,64%	Drac IdF (EC)	5 500,00	10,07%
Frais logistiques	3 700,00	6,78%	Ville de Gentilly (EC)	11 800,00	21,61%
Charges de fonctionnement	6 000,00	10,99%	Ville d'Arcueil (EC)	1 000,00	1,83%
Total	54 600,00	100,00%	Région IdF (sollicitée)	12 000,00	21,98%
			SCAM	800,00	1,47%
			Total	54 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	12 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	12 000,00 €
2015	Aide à l'écriture de scénario (structures)	5 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	12 000,00 €
	Montant total	41 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16009658
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL INTERNATIONAL JEAN ROUCH - 35EME EDITION - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	110 400,00 €	4,53 %	5 000,00 €
	Montant Total de la subvention		5 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE FILM ETHNOGRAPHIQUE
 Adresse administrative : MUSEE DE L'HOMME
 75116 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur LUC PECQUET, Président
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 78466348600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 35EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL JEAN ROUCH EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 18 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 novembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

35EME EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL JEAN ROUCH EN 2016

Du 4 au 30 novembre 2016 au Musée de l'Homme, à l'EHESS, à l'Inalco, au Musée du Quai Branly, à la Maison des Cultures du Monde et aux Ateliers Varan à Paris

Puis reprise en 2017 sur 9 lieux franciliens (Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, Fleury-Mérogis, Lagny-sur-Marne, Melun, Nangis, Pierrefitte-sur-Seine, Rentilly et Sevran)

Description :

La 35ème édition du festival Jean Rouch se déroulera à Paris en novembre 2016 dans 6 lieux institutionnels (2 musées, 2 grandes écoles, une maison de la culture et un centre de ressources du cinéma documentaire). La programmation se compose de films documentaires à portée ethnographique : en 2015, 70 films ont été projetés dont 24 en compétition. La valeur cinématographique et scientifique de la manifestation ont contribué depuis ses débuts à donner une renommée internationale à ce festival.

En complément de son ancrage parisien et fortement institutionnel, le festival diffuse depuis 10 ans une partie de sa programmation dans le cadre d'une opération "hors les murs", dans 9 lieux franciliens (Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, Fleury-Mérogis, Lagny-sur-Marne, Melun, Nangis, Pierrefitte-sur-Seine, Rentilly et Sevran) .

Par ailleurs le festival mène depuis des années un travail de fond en direction des scolaires, et notamment les collégiens, lycéens et apprentis franciliens. A cet égard, le festival a participé à l'action "Parcours en festivals" menée par les Cinémas Indépendants Parisiens dans le cadre du dispositif d'éducation à l'image "Lycéens et Apprentis au Cinéma".

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival programme des films documentaires à portée ethnographique et scientifique.

Education et développement des publics : l'objectif du festival est de faire connaître au grand public et aux scolaires l'ethnographie via les films et des actions de sensibilisation.

Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de colloques scientifiques.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival a six points de diffusion à Paris et neuf autres en Île-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	2 800,00	2,54%	Ministère de la Culture (acquis)	10 000,00	9,06%
Services extérieurs	3 600,00	3,26%	DRAC IdF (EC)	13 000,00	11,78%
Autres services extérieurs	59 000,00	53,44%	Ministère de la Recherche (EC)	2 500,00	2,26%
Impôts et taxes	1 000,00	0,91%	Région IdF (sollicitée)	5 000,00	4,53%
Charges de personnel	44 000,00	39,86%	Ville de Paris (EC)	3 000,00	2,72%
Total	110 400,00	100,00%	CNC (EC)	4 000,00	3,62%
			CNRS	16 000,00	14,49%
			Autres partenariats	56 900,00	51,54%
			Total	110 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	5 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008023
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : FESTIVAL SILHOUETTE - 15EME EDITION - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	125 000,00 €	12,00 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SILHOUETTE
 Adresse administrative : 8 RUE GODILLOT
93400 SAINT-OUEN
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Nadia YAHIAOUI, Présidente
 Date de publication au JO : 25 mars 2002
 N° SIRET : 45317603400032

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 15EME EDITION DU FESTIVAL SILHOUETTE EN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 4 mars 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 3 septembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

15EME EDITION DU FESTIVAL SILHOUETTE EN 2016

Du 26 août au 3 septembre 2016 au Parc de la Butte du Chapeau Rouge, au Pavillon Carré Baudouin, au Centre d'animation Louis Lumière, à l'Holiday Inn et au cinéma Etoile-Lilas à Paris (75), ainsi qu'à l'Espace Khiasma aux Lilas (93).

Description :

Ce festival de courts métrages projetés en plein air se déroule en soirée au Parc de la Butte Rouge (19ème arr de Paris). En parallèle dans d'autres lieux franciliens (Pavillon Carré Baudouin, Centre d'animation Louis Lumière, cinéma Etoile-Lilas, Espace Khiasma, Holiday Inn) sont organisés des ateliers, des rencontres, des projections, des séances jeune public en journée. Par ailleurs, tout au long de l'année, le festival sensibilise le jeune public aux films de forme courte grâce à la diffusion d'un programme de courts-métrages labélisés "Silhouette".

Sur les 3 000 films que le festival reçoit, une sélection est effectuée par les membres de l'association, qui propose au public plus de 100 films regroupés dans des programmes équilibrés qui sont projetés au cours des 9 soirées du festival. Les projections sont précédées de premières parties musicales. Le festival a su créer une atmosphère unique, alliant un aspect musical et festif, à un sérieux dans l'organisation de la manifestation tant au niveau artistique du choix des films qu'au respect de l'environnement où s'inscrit le festival.

En organisant ce festival ainsi, l'association souhaite faire découvrir et partager le court-métrage à un public qui ne fréquente pas les festivals institutionnels. Cette démarche volontariste est soutenue par les bénévoles, et les compétences de l'équipe du festival a permis de professionnaliser la manifestation. Le festival s'inscrit dans le dispositif initié par le CNC : "Talents en court". Il organisera une rencontre entre des jeunes réalisateurs émergents et des producteurs, et des diffuseurs afin de les conseiller et de les accompagner dans leurs projets.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce festival projette en plein air des courts métrages de jeunes réalisateurs émergents (dont certains ont bénéficié de l'aide après réalisation de la Région) précédés de premières parties musicales.

Education et développement des publics : tout au long de l'année ce festival sensibilise le jeune public au court-métrage via un programme et des ateliers pédagogiques.

Partenariats et actions professionnalisantes : en partenariat avec le CNC (dispositif "Talents en court"), le festival organise une rencontre professionnelle entre jeunes réalisateurs et producteurs.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival diffuse dans sept lieux franciliens (six à Paris et un en Seine Saint-Denis).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	28 150,00	22,52%	Ventes, prestations	34 500,00	27,60%
Services extérieurs	27 240,00	21,79%	Ville de Paris (en cours)	21 000,00	16,80%
Autres services extérieurs	11 270,00	9,02%	Région IdF (sollicitée)	20 000,00	16,00%
Charges de personnel	47 990,00	38,39%	DRAC IdF (en cours)	10 000,00	8,00%
Autres services extérieurs	6 000,00	4,80%	Emplois aidés (CUI CAE)	19 800,00	15,84%
Droits d'auteur	4 350,00	3,48%	Mécénat, sponsoring	19 700,00	15,76%
Total	125 000,00	100,00%	Total	125 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	10 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
	Montant total	40 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008079
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE EN ESSONNE - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	305 000,00 €	9,84 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CINESSONNE SALLE J-L BARRAULT
 Adresse administrative : 15 PL JACQUES BREL
91130 RIS-ORANGIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Pascal PLATEL, Président
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 41199183900027

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : ACTION PEDAGOGIQUE ET CULTURELLE CINEMATOGRAPHIQUE EN ESSONNE EN 2016

Objectifs :

Action pédagogique et culturelle cinématographique sur le réseau des salles de cinéma en Essonne
 Du 1er janvier au 31 décembre 2016

Description :

L'association Cinéssonne, créée en 1996 regroupe aujourd'hui 15 salles de cinémas ainsi qu'un circuit de cinéma itinérant (21 points de diffusion) dans le département de l'Essonne. Son action et ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : les actions pédagogiques (avec entre autres le dispositif d'éducation à l'image Collège au Cinéma); l'animation des salles (rencontres, débats, partenariats locaux), et la diffusion des films (principalement via un nouveau projet Cinéssonne 2.0 : « En avant jeunesse ! »).

En 2016, Cinéssonne - en plus de son rôle permanent de conseils et d'expertises - propose à son réseau de salles sur le territoire essonnien, les actions structurantes suivantes :

- la carte Cinéssonne : tarif réduit valable dans toutes les salles ;
- la circulation d'un programme de courts-métrages ;
- le pilotage du dispositif d'éducation à l'image Collège au Cinéma ;
- des ateliers pédagogiques (avec tablettes numériques) ;
- les journées professionnelles de Marcoussis ;
- un parcours d'un cinéaste au travail (Cédric Anger) qui viendra présenter au public des salles l'évolution de 4ème long métrage (du scénario à la post-production) ;

- la reprise du palmarès de la 17ème édition de Cinéssonne ;
- un ciné-concert diffusé à l'automne dans 10 salles de cinéma ;
- la nouvelle manifestation "En avant jeunesse!" qui valorise les jeunes cinéastes émergents.

En outre, Cinéssonne poursuit le dispositif initié en 2015 : « Ciné-Philo » dans les salles de cinéma. Ces séances permettent aux lycéens qui passeront l'épreuve de philosophie du bac, de réfléchir - après la projection d'un film - à des questions citoyennes au cours d'un débat qui sera animé par un(e) philosophe.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce réseau favorise la diffusion de courts métrages, de films "art & essai", et de films européens de jeunes réalisateurs émergents.

Education et développement des publics : ateliers pédagogiques et pilotage du dispositif d'éducation à l'image "Collège au cinéma"

Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de journées professionnelles et d'actions de formation pour les personnels des salles de cinéma

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau regroupe 15 salles de cinéma du département de l'Essonne ainsi que le circuit itinérant (21 points de diffusion).

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	33 314,00	10,92%	Prestations de services	60 280,00	19,76%
Services extérieurs	32 085,00	10,52%	DRAC (EC)	27 100,00	8,88%
Autres services extérieurs	30 862,00	10,12%	Rectorat / IA (acquis)	7 000,00	2,30%
Impôts et taxes	1 900,00	0,62%	CD 91 (acquis)	157 000,00	51,47%
Charges de personnel	197 492,00	64,75%	CR IDF (sollicité)	30 000,00	9,84%
Amortissements	9 347,00	3,06%	Produits de gestion courante	7 600,00	2,49%
Total	305 000,00	100,00%	Autres ressources	16 020,00	5,25%
			Total	305 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	26 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	27 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	30 000,00 €
	Montant total	83 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16010647
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : L'ECOLE DE LA SRF - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	40 000,00 €	25,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOC DES REALISATEURS DE FILMS
 Adresse administrative : 14 RUE ALEXANDRE PARODI
75010 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Julie LETHIPHU, Déléguée générale
 Date de publication au JO : NC
 N° SIRET : 30021824500045

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : L'ECOLE DE LA SRF EN 2016

Objectifs :

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE LA SRF EN 2016

Organisation de sessions de formation en Île-de-France à destination des cinéastes et du grand public

Description :

La Société des réalisateurs de films est une association loi 1901 qui, depuis sa création en juin 1968, a pour mission de défendre les libertés artistiques, morales, professionnelles et économiques de la création et de participer à l'élaboration et à l'évolution des structures de cinéma.

Présidée en 2016 par Céline Sciamma, Catherine Corsini, et Katell Quillévéré, et comptant 285 adhérents, la SRF défend le point de vue de tous les cinéastes - qu'ils réalisent de la fiction, du documentaire ou de l'animation, du court et/ou du long métrage. Elle promeut la diversité de la création cinématographique. Au fil des années, la SRF a acquis une réelle expertise du secteur. Véritable maison des cinéastes, elle participe à l'ensemble des négociations et réflexions professionnelles, pour y promouvoir le rôle central du réalisateur dans le processus de création.

Soucieuse de partager ses connaissances et de débattre régulièrement des questions qui préoccupent la profession, la Société des réalisateurs de films a créé en 2014 un nouvel outil pour ses adhérents et pour le grand public : « l'Ecole de la SRF », afin de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de la filière cinématographique.

Au-delà de la dimension purement pédagogique du projet, « l'École de la SRF » entend aussi être un lieu de rencontres entre cinéastes et un moment de partages d'expériences. Les séances sont animées par un ou deux cinéastes de la SRF, « spécialistes » de la question posée avec la volonté que « les cinéastes parlent aux cinéastes ». Toutefois, lorsque le sujet abordé s'y prête, la SRF fait appel à des « experts », et ouvre les séances à tout public intéressé.

Les sujets de « l'École de la SRF » sont fonction de l'actualité du secteur et de la préoccupation du grand public. Pour 2016, quelques sessions, ouvertes à un large public sont d'ores et déjà été planifiées autour des thématiques suivantes :

- Le montage (avril 2016)
- La direction d'acteur (juin 2016)
- Le documentaire de création (septembre 2016)
- Le e-cinéma (octobre 2016)
- Le transmedia (novembre 2016)
- Musique & cinéma (décembre 2016)

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : par son rôle d'université permanente pour les jeunes réalisateurs émergents, les étudiants de cinéma, l'Ecole de la SRF contribue au développement de la diversité culturelle et de l'innovation en Île-de-France.

Education et développement des publics : développer les connaissances des jeunes réalisateurs et étudiants de cinéma par l'organisation d'un cycle de rencontres professionnelles

Partenariats et actions professionnalisantes : rencontres régulières avec des producteurs et des réalisateurs

Diffusion territoriale et rayonnement régional : l'Ecole de la SRF accueille des réalisateurs et étudiants de toute l'Île-de-France

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Location salle	3 000,00	12,00%	CNC (EC)	7 000,00	28,00%
Frais de fonctionnement	5 000,00	20,00%	Sacem	6 000,00	24,00%
Coordination	15 000,00	60,00%	Région IDF (sollicité)	12 000,00	24,00%
Communication	2 000,00	8,00%	Sacd	6 000,00	24,00%
Total	40 000,00	100,00%	Total	40 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux manifestations cinématographiques	25 000,00 €
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	30 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	30 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	6 000,00 €
2016	Soutien aux manifestations cinématographiques	20 000,00 €
	Montant total	111 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003977
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : CENTRE DE RESSOURCE POUR LES JEUNES COURT-METRAGISTES - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	447 000,00 €	5,59 %	25 000,00 €
	Montant Total de la subvention		25 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DU FILM COURT
 Adresse administrative : 10 PASSAGE DE FLANDRE
75019 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame Isabelle SEGOVIA, Présidente
 Date de publication au JO : 4 décembre 1996
 N° SIRET : 34528093700037

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : Activité durant toute l'année 2016 du CENTRE DE RESSOURCE POUR LES JEUNES COURT-METRAGISTES

Objectifs :

Activité durant toute l'année 2016 du CENTRE DE RESSOURCE POUR LES JEUNES COURT-METRAGISTES

Description :

La Maison du Film Court est un centre de ressource dédié au court métrage : elle aide les jeunes auteurs, réalisateurs, producteurs, acteurs et techniciens à mettre en œuvre leurs projets. Elle a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes franciliens dans ce secteur, de développer les actions de formation et de proposer aux porteurs de projets des conditions optimales de développement de leurs projets.

Pour remplir ses missions, la Maison du film court propose les services et outils suivants :

- un fichier complet des adhérents : acteurs, techniciens, auteurs, réalisateurs, producteurs ainsi que tous les projets de films en cours. Les adhérents peuvent ainsi se constituer un réseau, partager des expériences ;
- un centre de documentation, une maison d'édition, un site internet, qui relaye un grand nombre d'informations sur le milieu du court métrage (financement, festivals, appels à films, espaces de formation...);
- un dispositif d'accompagnement des projets, constitué des départements scénario, production, et réalisation ; ainsi qu'un département Formation, qui organise des stages de formation continue et des stages d'initiation et de sensibilisation ;

- un espace de diffusion des films des adhérents, des dispositifs d'aides à la production et un programme de rencontres professionnelles.

En 2016, la structure continuera de développer ses activités, de renforcer les services aux adhérents et d'intensifier sa vie associative. Notamment en ce qui concerne les actions de formation, les services d'accompagnement des jeunes auteurs émergents et les outils de suivi et d'évaluation. Elle poursuivra également son travail en partenariat avec d'autres structures liées au court métrage.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : par son rôle de centre de ressources pour les jeunes réalisateurs émergents de courts métrages, la Maison du Film Court contribue au développement de la diversité culturelle et de l'innovation en Île-de-France.

Education et développement des publics : favoriser l'insertion professionnelle par l'organisation de formations, la mise à disposition de fichiers de professionnels

Partenariats et actions professionnalisantes : suivi personnalisé des projets, rencontres avec les producteurs, ateliers d'écriture de scénarios

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le centre de ressources accueille des techniciens, acteurs, réalisateurs de toute l'Île-de-France

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
Variation de stocks	1 000,00	0,22%	Formations	98 000,00	21,92%
Locations	78 000,00	17,45%	Adhésions	73 000,00	16,33%
Services extérieurs	39 000,00	8,72%	DRAC Ile-de-France (att.)	100 000,00	22,37%
Salaires et charges sociales	243 000,00	54,36%	CNC (EC)	15 000,00	3,35%
Honoraires	82 000,00	18,36%	Conseil Régional IDF (soll.)	35 000,00	7,83%
Provisions	3 000,00	0,67%	Ville de Paris (att.)	27 000,00	6,05%
Droits d'auteur	1 000,00	0,22%	Sacem, Adami, Sacd	38 000,00	8,50%
Total	447 000,00	100,00%	Autres partenariats	61 000,00	13,65%
			Total	447 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	25 000,00 €
	Montant total	75 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16008074
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : COORDINATION DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES "TALENTS EN COURT" - 2016

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux réseaux cinématographiques	75 000,00 €	13,33 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMI E S DU COMEDY CLUB
 Adresse administrative : 42 BD BONNE NOUVELLE
 75010 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Jamel DEBBOUZE, Président
 Date de publication au JO : 29 octobre 2013
 N° SIRET : 79765211200013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux réseaux cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : COORDINATION DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES "TALENTS EN COURT" EN 2016

Objectifs :

COORDINATION DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES "TALENTS EN COURT" au Comedy Club Du 1er janvier au 31 décembre 2016

Description :

L'association "Les ami(e)s du Comedy Club" coordonne des rencontres professionnalisantes à destination des jeunes scénaristes et cinéastes émergents dans le cadre de l'opération "Talents en court" labellisée par le CNC.

Il s'agit d'organiser chaque mois au Comedy Club à Paris des séances au cours desquelles des jeunes auteurs ou futurs réalisateurs viennent présenter à des professionnels (producteurs, diffuseurs, financeurs, représentants d'institutions ...) leur projet de court-métrages dans le but de recevoir des conseils, voire l'appui ou le financement de leurs projets.

L'association prépare les candidats à cet exercice, en s'appuyant sur des partenariats avec des festivals qui promeuvent le court-métrage en Ile-de-France (Ciné Banlieue, Panorama des Cinémas du Maghreb, Journée des Jeunes producteurs Indépendants, Côté court ...). Un suivi des projets est ensuite assuré sous la forme d'un tutorat.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : ce réseau s'adresse aux jeunes réalisateurs émergents de courts métrages.

Education et développement des publics : prospection de jeunes talents en partenariat avec les festivals franciliens.

Partenariats et actions professionnalisantes : pivot du dispositif "Talents en court" initié par le CNC qui permet aux jeunes réalisateurs émergents de présenter leur projet de court métrages devant des professionnels confirmés pour bénéficier de conseils et d'être accompagnés sous la forme d'un tutorat.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le réseau recrute des jeunes talents dans toute l'Île-de-France.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	5 200,00	6,93%	CNC (acquis)	27 000,00	36,00%
Services extérieurs	12 000,00	16,00%	Région IDF (sollicitée)	10 000,00	13,33%
Autres services extérieurs	9 420,00	12,56%	Ville de Paris (EC)	6 000,00	8,00%
Coordination artistique	48 380,00	64,50%	SACD (EC)	8 000,00	10,66%
Total	75 000,00	100,00%	Acisé (EC)	24 000,00	32,00%
			Total	75 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
2014	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
2015	Soutien aux réseaux cinématographiques	10 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003969
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : PARIS COPRODUCTION VILLAGE - 2016
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux manifestations cinématographiques	70 850,00 €	21,17 %	15 000,00 €
	Montant Total de la subvention		15 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100902- Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REVELATIONS CULTURELLES
 Adresse administrative : 10 RUE DES GONCOURT
75011 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur CLAUDE DUTY, Président
 Date de publication au JO : 29 novembre 2008
 N° SIRET : 51156153200017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Soutien aux manifestations cinématographiques
 Rapport Cadre : CR31-05 du 23/06/2005

Objet du projet : 3EME EDITION DES RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES "PARIS COPRODUCTION VILLAGE" EN JUIN 2016

Date prévisionnelle de début de projet : 30 juin 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 10 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : En raison des délais d'instruction des dossiers et de la nécessaire préparation des événements en amont, cette manifestation a un début d'exécution antérieur à la date de présentation du présent rapport. Cela justifie l'application de dérogation au principe de non commencement d'exécution (cf. article dérogatoire).

Objectifs :

3EME EDITION DES RENCONTRES INTERPROFESSIONNELLES "PARIS COPRODUCTION VILLAGE" du 8 au 10 juin 2016 à Paris

Description :

Paris Coproduction Village est une plateforme de développement et de coproduction en partenariat avec le Festival des Champs-Élysées qui se déroulera pendant 3 jours en juin 2016 à Paris. Juste après Cannes et avant Sarajevo et Locarno, Paris Coproduction Village permet aux professionnels de se rencontrer au cœur d'un festival international, dans une grande capitale européenne et de se familiariser avec les mécanismes spécifiques de la coproduction internationale.

Cette manifestation a pour vocation de permettre à une quinzaine de producteurs de projets internationaux en développement d'échanger pendant 3 jours avec de très nombreux professionnels (producteurs, vendeurs internationaux, distributeurs, chaînes de télévision) en vue de développer des coproductions

européennes ou internationales, d'enrichir leur réseau, de se former aux mécanismes juridiques et financiers de la coproduction, et d'encourager une meilleure circulation de leurs œuvres.

L'objectif de cette manifestation est de favoriser les coproductions internationales notamment avec la France, d'apporter une meilleure connaissance des outils juridiques, institutionnels et financiers et une meilleure connaissance interculturelle, développer les réseaux professionnels entre la France, l'Europe et les autres continents, dans une atmosphère à la fois studieuse et conviviale.

Intérêt régional :

Diversité culturelle et innovation : cette manifestation permet de finaliser la production de longs métrages innovants qui s'inscrivent dans une démarche qui développe la diversité culturelle sur les écrans.

Partenariats et actions professionnalisantes : organisation de rencontres professionnelles entre jeunes cinéastes émergents et producteurs aguerris.

Diffusion territoriale et rayonnement régional : le festival a un rayonnement international

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant.

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Missions, réceptions	24 500,00	34,58%	Festival Champs-Élysées (VdP)	27 000,00	38,11%
Frais de fonctionnement	34 250,00	48,34%	Apport structure	6 500,00	9,17%
Communication	3 500,00	4,94%	Région IdF (sollicitée)	20 000,00	28,23%
Logistique	8 600,00	12,14%	CNC (EC)	8 000,00	11,29%
Total	70 850,00	100,00%	Partenariats privés	9 350,00	13,20%
			Total	70 850,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
2015	Soutien aux manifestations cinématographiques	15 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011250
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : RIKISHI DE JULIEN MENANTEAU - TOPSHOT FILMS
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 10 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TOPSHOT FILMS
 Adresse administrative : 23 RUE NOTRE DAME DE NAZARETH
 75003 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur Etienne LARRAGUETA, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 52985896100012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 8 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : RIKISHI

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisateur : Julien Menanteau

Auteur : Julien Menanteau

Producteur : TOPSHOT FILMS
 Budget prévisionnel du film : 65 800 €
 Durée du film : 25 mn

Résumé : Malgré un physique robuste, Jason est un adolescent timide. Lors d'une sortie de classe à la piscine, il est ridiculisé par un de ses camarades qui le compare à un Sumo. Il riposte alors par la violence physique...

Commentaires : Julien Menanteau est un jeune réalisateur. Il est produit par la société de production TOPSHOT, qui développe, depuis sa création en 2011, exclusivement des projets de cinéastes émergents.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	51 600,00	78,42%
Finalisation	14 200,00	21,58%
Total	65 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
TOPSHOT	16 800,00	25,53%
Fédération Wallonie- Bruxelles - acquis	10 000,00	15,20%
Ville de Paris (aide à la production) - acquis	20 000,00	30,40%
Association Beaumarchais (scénario)	5 000,00	7,60%
Région Ile-de-France (sollicité)	14 000,00	21,28%
Total	65 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011246
--

Commission permanente du 15 juin 2016

Objet : LA JEUNE FILLE SANS MAINS DE SEBASTIEN LAUDENBACH - LES FILMS SAUVAGES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 45 000,00 €
----------------------------------	--

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS SAUVAGES
 Adresse administrative : 33 RUE DE CLICHY
 75009 PARIS
 Statut Juridique : A RENSEIGNER (SAUF PARTICULIERS)
 Représentant : Monsieur JEAN-CHRISTOPHE SOULAGEON, PRODUCTEUR

Objet : NC

N° SIRET : 44118553500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : LA JEUNE FILLE SANS MAINS
 Nature du film : long métrage d'animation
 Réalisateur : Sébastien Laudenbach
 Auteur : Sébastien Laudenbach
 Producteur : LES FILMS SAUVAGES

Budget prévisionnel du film : 211 547 €
Durée du film : 70mn

Résumé : Un pauvre meunier, manipulé par le Diable, vend sa fille contre un peu d'or. Le diable n'arrive pas à l'emmenner avec lui car elle est trop pure et que ses mains sont baignées par ses larmes. Il ordonne alors au meunier de lui couper les mains...

Commentaires : Sébastien Laudenbach est un réalisateur de films d'animation, auteur de plusieurs courts métrages remarquables (notamment VASCO et DAPHNE OU LA BELLE PLANTE).
LA JEUNE FILLE SANS MAINS a été sélectionné par l'ACID à Cannes en 2016.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	152 746,00	72,20%
Travaux de finalisation	58 801,00	27,80%
Total	211 547,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CNC (fonds d'aide à l'innovation) - acquis	20 000,00	9,45%
Régioon Aquitaine (aide à la prépa) - acquis	25 000,00	11,82%
Les films sauvages (numéraire et participation)	22 467,00	10,62%
Réalisateur en participation	29 080,00	13,75%
Région Ile-de-France (sollicité)	55 000,00	26,00%
Distributeur france (Shellac) - acquis	15 000,00	7,09%
Vente étranger (Pyramide) - en cours	15 000,00	7,09%
TV (Ciné+) - en cours	30 000,00	14,18%
Total	211 547,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2016	45 000,00 €
------	-------------

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011245
--

Commission permanente du 15 juin 2016

Objet : ELDORADO XXI DE SALOME LAMAS- SHELLAC SUD
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 20 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SHELLAC SUD FRICHE LA BELLE DE MAI
 Adresse administrative : 41 RUE JOBIN
 13003 MARSEILLE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur THOMAS ORDONNEAU

Objet : NC

N° SIRET : 48974917600025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 novembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : ELDORADO XXI

Nature du film : long métrage documentaire

Réalisatrice : Salomé Lamas

Auteur : Salomé Lamas

Producteur : SHELLAC SUD

Budget prévisionnel du film : 258 670 €

Durée du film : 120 mn

Résumé : Le film se situe dans un village péruvien de la Cordillère des Andes, lieu de vie humaine au point d'altitude le plus élevé au monde (5 500m). Mus par des intérêts communs, ces habitants disposent pour affronter le monde contemporain d'outils et de moyens égaux comme le voulait la tradition...

Commentaires : Réalisatrice d'origine portugaise, Salomé Lamas est déjà auteure d'un documentaire récompensé dans plusieurs festivals NO MAN'S LAND. ELDORADO XXI a obtenu un prix au développement au FIDLab et a été sélectionné à la Berlinale 2016 (section Forum).

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE LONG METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Production	210 862,00	81,52%	CNC (aides coproductions) - acquis	50 000,00	19,33%
Travaux de finalisation	47 808,00	18,48%	Eurimages - acquis	35 000,00	13,53%
Total	258 670,00	100,00%	Shellac (participation et préventes salles & vidéo)	36 170,00	13,98%
			Région PACA (aide diffusion documentaire) - acquis	8 000,00	3,09%
			Région Ile-de-France (sollicité)	20 000,00	7,73%
			ICA (portugal)	77 500,00	29,96%
			O som e a furia (coproducteur) - acquis	7 000,00	2,71%
			TV portugal - acquis	25 000,00	9,66%
			Total	258 670,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	85 000,00 €
	Montant total	85 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011247
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : LE CAFE SE BOIT EN JURANT DE LUIGI BRANDI - BALDANDERS FILMS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 10 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BALDANDERS FILMS
 Adresse administrative : 26 BD LOUIS SALVATOR
 13006 MARSEILLE
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur Mathias BOURRISSOUX, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 78887918700011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 11 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 octobre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débuter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : LA CAFE SE BOIT EN JURANT
 Nature du film : court métrage documentaire
 Réalisateur : Luigi Brandi
 Auteur : Luigi Brandi

Producteur : BALDANDERS FILMS
 Budget prévisionnel du film : 50 629 €
 Durée du film : 25 mn

Résumé : Entre réalité et fiction, LE CAFE SE BOIT EN JURANT est un conte documentaire sur 2 enfants réfugiés nigériens qui inventent à Caulonia, un petit village de Calabre, une manière de s'arranger l'existence grâce à leurs jeux.

Commentaires : Réalisateur italien diplômé de l'université de Bologne mais aussi de la Sorbonne (Cinéma) et de Paris VII (anthropologie, migrations et relations interethniques), Luigi Brandi a travaillé en immersion totale dans le village de Caulonia. Il a souhaité prendre le contrepieds des films précédemment réalisés dans ce lieu qui mettaient en avant la beauté, l'histoire et le vide du village mais ne faisait pas de place à ce qui s'y passe encore. Le film a été sélectionné en compétition au festival de Cinéma du réel 2016.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	32 762,00	64,71%
Travaux de finalisation	17 867,00	35,29%
Total	50 629,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Baldanders Films (numéraire & industrie)	14 120,00	27,89%
Coproducteur (Polygone étoile)	6 509,00	12,86%
CNC (aide à l'innovation) - acquis	15 000,00	29,63%
Région Ile-de-France (sollicité)	15 000,00	29,63%
Total	50 629,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide après réalisation	18 500,00 €
	Montant total	18 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011248
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : BREVE HISTOIRE DE PRINCESSE X DE GABRIEL ABRANTES - LES FILMS DU BELIER
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 9 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FILMS DU BELIER
 Adresse administrative : 54 RUE RENE BOULANGER
75010 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur AURELIEN DESEEZ, Autre

Objet : NC

N° SIRET : 44973327800021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Date prévisionnelle de début de projet : 7 janvier 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : BREVE HISTOIRE DE PRINCESSE X
 Nature du film : court métrage de fiction
 Réalisateur : Gabriel Abrantes
 Auteur : Gabriel Abrantes

Producteur : LES FILMS DU BELIER
 Budget prévisionnel du film : 37 900 €
 Durée du film : 7mn

Résumé : Retour sur l'histoire de l'oeuvre PRINCESSE X, sculpture en bronze futuriste et dorée de Brancusi, qui est en fait un buste de l'incroyable petite nièce de Napoléon, Marie Bonaparte.

Commentaires : Une grande partie des dialogues du film sont tirés de textes existants (lettres et mémoires) de Constantin Brancusi et de Marie Bonaparte. Le film a été tourné en format super 16mm avant d'être transféré en numérique. Gabriel Abrantes est un réalisateur américano-portugais formé aux Etats-Unis mais aussi en France (Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris et Le Fresnoy). Ses courts métrages précédents ont beaucoup circulé en festival et son travail est régulièrement montré dans des expositions d'art contemporain en France comme à l'international (Palais de Tokyo, Centre Pompidou, MIT à Boston...).

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Production	24 400,00	64,38%	LES FILMS DU BELIER	4 000,00	10,55%
Finalisation	13 500,00	35,62%	Coproducteur - Hermaphrodite films	4 000,00	10,55%
Total	37 900,00	100,00%	Indépendant Cinéma Office (RU) - acquis	16 400,00	43,27%
			Région Ile-de-France (sollicité)	13 500,00	35,62%
			Total	37 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	320 000,00 €
	Montant total	320 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16011251
--

Commission permanente du 15 juin 2016

Objet : HALF A MAN DE KRISTINA KUMRIC - MELOCOTON FILMS
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 10 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100905- Aide après réalisation

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MELOCOTON FILMS
 Adresse administrative : 10 AVENUE RACHEL
75018 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Madame Hélène MITJAVILE, Gérante

Objet : NC

N° SIRET : 52885865700026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Aide après réalisation
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Date prévisionnelle de début de projet : 5 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, certains des travaux de finalisation du film ont pu débiter avant la notification d'attribution de subvention.

Objectifs :

L'Aide après réalisation est une aide sélective visant à soutenir des projets économiquement fragiles qui ont pu être tournés mais dont la production n'est pas encore achevée. L'aide a pour objectif de faciliter la diffusion du film en salle de cinéma.

Description :

Film : HALF A MAN

Nature du film : court métrage de fiction

Réalisatrice : Kristina Kumric

Auteur : Maja Hrgovic

Producteur : MELOCOTON FILMS

Budget prévisionnel du film : 90 278 €

Durée du film : 20 mn

Résumé : Un petit village de Dalmatie à l'automne 1991. Alors que la guerre fait rage tout près, c'est un grand jour pour Mia et Lorena : leur père va être libéré du camp de prisonniers où il était retenu depuis plusieurs mois.

Commentaires : Kristina Kumric, originaire de Zagreb, a participé à l'écriture de plusieurs courts et longs métrages. Elle enseigne actuellement le cinéma à l'Université de Osijek. Le film est une coproduction entre la Croatie (société Restart) et la France, où toute la post-production doit être réalisée.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE VISIONNAGE COURT METRAGE DU 25 MAI 2016

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 1 stagiaire ou alternant

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production	77 070,00	85,37%
Finalisation	13 208,00	14,63%
Total	90 278,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Melocoton (numéraire & industrie)	7 500,00	8,31%
Coproducteur croatie RESTART (numéraire & industrie)	10 359,00	11,47%
Centre Audiovisuel Croate	59 211,00	65,59%
Région Ile-de-France (sollicité)	13 208,00	14,63%
Total	90 278,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011332
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : SPARRING

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	270 000,00 €
--	---------------------

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNITE DE PRODUCTION
 Adresse administrative : 193 RUE DE CHARENTON
75012 PARIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Madame OLIVIA COUTIRE, Autre

N° SIRET : 80060914100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production pour le long métrage cinématographique SPARRING de Samuel Jouy.

Date prévisionnelle de début de projet : 10 mai 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Réalisateur : Samuel Jouy

Auteurs : Samuel Jouy, Clément Roussier et Jérémie Guez

Acteurs : Mathieu Kassovitz, Olivia Merilahti, Billie Blain

Résumé : Steve Landry est boxeur professionnel, un anonyme, un ouvrier du ring depuis plus de 15 ans.

Son palmarès compte 13 victoires pour 34 défaites. A 40 ans il s'approche des 50 combats, le seuil symbolique qu'il s'est juré d'atteindre avant de raccrocher. Pour briller aux yeux de sa fille, il accepte pour la première fois de sa carrière ce qu'il a toujours refusé et considéré comme un travail d'esclave : donner la réplique à un autre boxeur pour l'aider à préparer un combat important. Devenir Sparring.

Commentaires : SPARRING est le premier long métrage de Samuel Jouy. Unité de Production est le producteur délégué de LOUISE WIMMER, premier long métrage de fiction de Cyril Menegum, soutenu par la Région en 2011, distingué par Le Prix Louis Delluc du meilleur premier film 2012 et César du meilleur premier film.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
décor et costumes en IDF	127 650,00	4,27%	Avance sur recettes du CNC	450 000,00	15,05%
décor et costumes hors IDF	135 450,00	4,53%	Canal+	980 000,00	32,78%
Moyens techniques en IDF	209 350,00	7,00%	OCS	200 000,00	6,69%
Labo en IDF	113 150,00	3,78%	Europa Corp	250 000,00	8,36%
Autres dépenses en IDF	1 615 840,00	54,04%	Sofitvciné 4 et Cinémonde	320 000,00	10,70%
Autres dépenses hors IDF	245 308,00	8,20%	Haute normandie	150 000,00	5,02%
chapitre 9	135 500,00	4,53%	Aide proposée IDF	270 000,00	9,03%
Frais généraux et imprévus	407 677,00	13,64%	Part Producteur	369 925,00	12,37%
Total	2 989 925,00	100,00%	Total	2 989 925,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	130 000,00 €
2017	140 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011363
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : DIANE A LES ÉPAULES

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 170 000,00 €
----------------------------------	--

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PETIT FILM
 Adresse administrative : 142 RUE DE CLIGNANCOURT
75018 PARIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur Jean DES FORETS, Producteur

N° SIRET : 48904873600024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage cinématographique DIANE A LES ÉPAULES de Fabien Gorgeart.

Date prévisionnelle de début de projet : 2 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur - Réalisateur : Fabien Gorgeart

Acteurs : Clothilde Hesme, Fabrizio Rongione, Thomas Suire et Laurent Capelluto

Résumé : À 35 ans, Diane est célibataire, sans enfant, et bien déterminée à le rester. Pourtant elle est enceinte. Elle a accepté de porter le futur enfant de son meilleur ami Thomas, en couple avec Jacques.

Alors qu'elle s'est réfugiée dans sa maison de famille le temps de la grossesse, elle rencontre Fabrizio, 38 ans, et tombe amoureuse de lui.

Commentaires : Les courts et moyens métrages de Fabien Gorgeart ont été régulièrement primés en festival. En particulier, UN CHIEN DE MA CHIENNE a reçu le Prix de la Qualité du CNC. Petit Film est une jeune société qui produit les cinéastes dès leurs premiers courts métrages.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Décors et costumes en IDF	48 791,00	2,62%	Avance sur recettes du CNC	450 000,00	24,14%
Décors et costumes hors IDF	22 420,00	1,20%	MG salles	15 000,00	0,80%
Moyens techniques en IDF	139 000,00	7,46%	MG Etr	15 000,00	0,80%
Moyens techniques hors IDF	37 500,00	2,01%	Sofica	70 000,00	3,76%
Labo en IDF	83 000,00	4,45%	Canal+	550 000,00	29,51%
Autres dépenses en IDF	1 122 476,00	60,23%	Région Aquitaine	170 000,00	9,12%
Autres dépenses hors IDF	172 667,00	9,26%	Département de la Garonne	70 000,00	3,76%
Chapitre 9	50 000,00	2,68%	Fonds Propres	353 800,00	18,98%
Frais généraux et imprévus	187 946,00	10,08%	Aide proposée IDF	170 000,00	9,12%
Total	1 863 800,00	100,00%	Total	1 863 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	80 000,00 €
2017	90 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011364
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : AU REVOIR LA-HAUT

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	500 000,00 €
--	---------------------

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MANCHESTER FILMS
 Adresse administrative : 21 RUE JEAN DE BEAUVAIS
75005 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Madame Catherine BOZORGAN, Productrice

Objet : NC

N° SIRET : 50743554300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEN n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : Aide à la production du long métrage cinématographique AU REVOIR LA-HAUT d'Albert Dupontel

Date prévisionnelle de début de projet : 2 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur-réalisateur : Albert Dupontel

Co-Auteur : Pierre Lemaire, d'après son roman éponyme (Prix Goncourt 2013)

Acteurs : Albert Dupontel, Laurent Lafitte, Nahuel Perez Biscayart, Niels Arestrup, Emilie Dequenne,

Michel Vuillermoz

Résumé : Novembre 1918. A quelques jours de l'Armistice, Edouard Péricourt, fils de la haute bourgeoisie, sauve Albert Maillard, humble comptable. Rien en commun entre ces deux hommes si ce n'est la guerre et le lieutenant Pradelle qui, en donnant l'ordre d'un assaut absurde, brise leurs vies en même temps qu'il lie leurs destins. Sur les ruines du carnage de la première guerre mondiale, la survie s'organise. Pradelle fera sa fortune sur le dos des morts tandis qu'Albert et Edouard, condamnés à vivre, monteront une arnaque monumentale.

Commentaires : Albert Dupontel est acteur et réalisateur. Ses précédents films 9 MOIS FERMES et LE VILAIN ont rencontré un vif succès en salles (respectivement 2 millions et 1 million d'entrées). Il a travaillé avec l'auteur pour adapter le roman éponyme, Prix Goncourt 2013.

Manchester Films est la société de Catherin Bozorgan, lauréate de la Fondation Lagardère pour le Cinéma en 2008. Manchester a produit 9 MOIS FERMES ainsi que RUE MANDAR, soutenu par la Région en 2011.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Décors et costumes en IDF	1 867 255,00	9,63%	Gaumont (MG Distributeur)	6 000 000,00	30,95%
Décors et costumes hors IDF	276 615,00	1,43%	France 2	3 200 000,00	16,51%
Moyens tech en IDF	851 073,00	4,39%	Canal+	4 455 617,00	22,98%
Moyens tech hors IDF	1 111 550,00	5,73%	Cine+	402 400,00	2,08%
Labo en IDF	333 575,00	1,72%	Auteurs et acteurs en part (AD)	400 000,00	2,06%
autres dépenses en IDF	10 754 882,00	55,48%	Part Producteur	4 428 036,00	22,84%
autres dépenses hors IDF	439 354,00	2,27%	Aide proposée IDF	500 000,00	2,58%
chapitre 9	1 062 750,00	5,48%	Total	19 386 053,00	100,00%
Frais généraux et imprévus	2 688 999,00	13,87%			
Total	19 386 053,00	100,00%			

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	250 000,00 €
2017	250 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011385
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : NUL HOMME N'EST UNE ILE (EX DES NOUVELLES DE L'EMPIRE)

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 90 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ZADIG PRODUCTIONS
Adresse administrative : 70 RUE AMELOT
75001 PARIS 01
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Paul ROZENBERG, Gérant

Objet : NC

N° SIRET : 43771772100025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : 'aide à la production pour le long métrage documentaire "Nouvelles de l'Empire", de Dominique Marchais

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Réalisateur : Dominique Marchais

Résumé : Enquête sur la démocratie en Europe, une quête du bon gouvernement, de quelque échelle qu'il soit. C'est un voyage de part et d'autre des Alpes, un voyage à travers la géographie d'un ancien Empire où, aujourd'hui, l'on découvre des paysages et des peuples qui travaillent à faire survivre l'esprit

de la démocratie dans ses empreintes visibles sur le territoire.

Commentaires : Les précédents documentaires de Dominique Marchais ont rencontré un succès critique et public avec de belles sorties salles. LES TEMPS DES GRACES avait bénéficié en 2007 d'un soutien de la Région.

Zadig Productions produit de nombreux documentaires cinématographiques, notamment le documentaire d'Olivier Peyron aidé en 2013 : COMMENT J'AI DETESTE LES MATHS, LES INVISIBLES de Sébastien Lifshitz, César du Meilleur documentaire, présenté au Festival de Cannes. Zadig a, par ailleurs, coproduit LOUISE WIMMER, premier long métrage de fiction de Cyril Mennegum, soutenu par la Région en 2011, distingué par Le Prix Louis Delluc du meilleur premier film 2012 et César du meilleur premier film.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses net IDF	501 456,00	79,38%
Dépenses net hors IDF	130 269,00	20,62%
Total	631 725,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Avance sur recttes CNC en cours	150 000,00	23,74%
Close up Films	5 500,00	0,87%
OFC, Cineforum	30 000,00	4,75%
Eurimage	20 000,00	3,17%
RTS	15 000,00	2,37%
Fondations	10 000,00	1,58%
Aide proposée IDF	90 000,00	14,25%
Part Producteur	311 225,00	49,27%
Total	631 725,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	50 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	37 000,00 €
2014	Aide après réalisation	22 000,00 €
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	75 000,00 €
	Montant total	134 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011388
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : MADAME HYDE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 320 000,00 €
----------------------------------	--

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LFP LES FILMS PELLEAS
Adresse administrative : 25 RUE MICHEL LE COMTE
75003 PARIS
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur David THION, Producteur

Objet : NC

N° SIRET : 40228355000026

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage cinématographique MADAME HYDE de Serge Bozon

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur-réalisateur : Serge Bozon

Co-auteur : Axelle Ropert

Acteurs : Isabelle Huppert, Gérard Depardieu et Romain Duris

Résumé : Adaptation contemporaine du roman L'ETRANGE CAS DU DOCTEUR JEKYLL ET MISTER HYDE de Stevenson.

Commentaires :

MADAME HYDE est le 3ème film de Serge Bozon, dont le dernier film TIP TOP a rencontré un grand succès critique au Festival de Cannes 2013 lors de la Quinzaine des réalisateurs. Son premier long métrage, LA FRANCE, Prix Jean Vigo 2007, également présenté à la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes en 2007, avait été soutenu par la Région Ile-de-France en 2006.

Il est accompagné dans l'écriture par Axelle Ropert, auteure et réalisatrice incarnant la nouvelle génération de cinéaste, dont le film LA PRUNELLE DE MES YEUX, soutenu par la Région en 2015, sortira en salles à l'été 2016.

Les Films Pelléas est leur société de production.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Décors et costumes	238 165,00	6,00%	Avance sur recettes du CNC	500 000,00	12,60%
Moyens tech, cup & son	381 357,00	9,61%	MG Salle Haut et Court	100 000,00	2,52%
Labo	84 900,00	2,14%	TF1 / FTD	50 000,00	1,26%
Autres dépenses IDF	2 216 647,00	55,86%	MK2	70 000,00	1,76%
Dépenses hors IDF	358 629,00	9,04%	C+	731 000,00	18,42%
Chapitre 9	688 755,00	17,36%	Ciné+	101 000,00	2,55%
Total	3 968 453,00	100,00%	Arte	500 000,00	12,60%
			Indéfims et Cinémage	250 000,00	6,30%
			Rhône Alpes Cinéma	200 000,00	5,04%
			Part Producteur	1 146 453,00	28,89%
			Aide proposée IDF	320 000,00	8,06%
			Total	3 968 453,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	160 000,00 €
2017	160 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	515 000,00 €
2015	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	442 000,00 €
	Montant total	957 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011393
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : DROLES DE PETITES BETES
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	250 000,00 €
--	---------------------

Imputation budgétaire : 903-312-20422-131015-300
13101502- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ONYX FILMS
 Adresse administrative : 141 BOULEVARD NEY
75018 PARIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur Aton SOUMACHE, Producteur

N° SIRET : 40944091400052

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production du long métrage d'animation DROLES DE PETITES BETES.

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteurs--réalisateurs : Arnaud Bouron et Antoon Krings

Résumé : Lorsqu'Apollon, un grillon saltimbanque au grand cœur, arrive au village des Petites bêtes, il ne tarde pas à perturber la vie du royaume, à la veille du jubilé de la reine. Entraîné dans un complot fomenté par Huguette, la cousine de la reine visant à s'approprier le trône, Apollon est accusé d'avoir enlevé la souveraine. Cette dernière est en réalité captive des nuisibles. Apollon se lance dans une périlleuse mission de sauvetage.

Commentaires :

L'adaptation des histoires pour enfants sera réalisée par l'auteur, créateur de la série littéraire : Antoon Krings. Pour son premier film, il sera accompagné d'Arnaud Bouron. Arnaud Bouron a travaillé à l'adaptation et à la réalisation DU PETIT NICOLAS de Laurent Tirard, ainsi qu'à de nombreuses séries d'animation (SUPER 4 et LAPINS CRETINS).

Onyx Films est un producteur français de référence dans le domaine de l'animation. Il a produit deux longs métrages d'animations soutenus par la Région IDF : THE PRODIGES d'Antoine Charreyron en 2011 (361 000€) et RENAISSANCE de Christian Volckman en 2006 (200 000€) qui a été distingué par le Cristal du meilleur film à Annecy, et le Prix du Meilleur film à San Sebastian. Plus récemment, Onyx film a produit LE PETIT PRINCE de Mark Osborne, sorti en 2015.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Studio D'animation CGI	1 791 211,00	20,95%	France 3 (copro et préachat)	500 000,00	5,85%
Autres dépenses d'animation (Luxembourg)	1 067 558,00	12,48%	OCS	350 000,00	4,09%
Moyens tech, cut & son en IDF	191 441,00	2,24%	Gebeka (MG)	350 000,00	4,09%
Moyens tech, cut & son hors IDF	191 441,00	2,24%	Univeral	250 000,00	2,92%
Autres dépenses en IDF	2 985 076,00	34,91%	PGS Distribution (MG Intl)	967 506,00	11,31%
Autres dépenses hors IDF	847 844,00	9,92%	Sofica	300 000,00	3,51%
Frais Financiers, Frais Généraux et imprévus	1 476 224,00	17,26%	Eurimage (part française)	290 252,00	3,39%
			Film Fund copro Luxembourg	3 535 500,00	41,35%
			Aide proposée IDF	250 000,00	2,92%
			Part Producteur	1 757 537,00	20,55%
Total	8 550 795,00	100,00%	Total	8 550 795,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	120 000,00 €
2018	130 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011397
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : DALIDA

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 500 000,00 €
----------------------------------	--

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BETHSABEE MUCHO
Adresse administrative : 156 RUE DE RIVOLI
75001 PARIS
Statut Juridique :
Représentant : Madame Lisa AZUELOS, Productrice

N° SIRET : 45113645100015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)

Objet du projet : aide à la production de long métrage cinématographique DALIDA de Lisa Azuelos.

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteure-réalisatrice : Lisa Azuelos

co-écrit par Bruno Gigliotti

avec Sveve Alviti, Riccardo Scamarcio, Jean-Paul Rouve

Résumé : Femme moderne et forte, toujours en avance sur son temps, Dalida fut l'une des plus grandes artistes françaises et régna pendant plus de 35 ans sur la scène française et internationale. Mais le

succès et la gloire ne protègent pas du malheur. En privé, Dalida est avant tout une amoureuse marquée par des drames qui peu à peu, la poussent à commettre l'irréparable.

Commentaires :

Lisa Azuelos est réalisatrice et productrice de ses films, via sa société Bethsabée Mucho. Elle a notamment réalisé LOL en 2009 et son adaptation américaine en 2012, et UNE RENCONTRE en 2014.

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Décors et costumes en IDF	1 451 201,00	9,66%	Canal+	2 858 570,00	19,02%
Décors et costumes hors IDF	321 569,00	2,14%	OCS	350 000,00	2,33%
Moyens techniques en IDF	474 805,00	3,16%	TF1	2 200 000,00	14,64%
Moyens techniques hors IDF	26 494,00	0,18%	HD1	200 000,00	1,33%
Labo en IDF	89 944,00	0,60%	Pathé Distribution (MG)	1 500 000,00	9,98%
Autres dépenses en IDF	9 060 252,00	60,29%	Copro Pathé	1 500 000,00	9,98%
Autres dépenses hors IDF	1 542 438,00	10,26%	Copro TF1	800 000,00	5,32%
Frais généraux et imprévus	2 059 890,00	13,71%	Wild Side (Part Italienne)	300 000,00	2,00%
Total	15 026 593,00	100,00%	MG RAI cinéma (Copro italienne)	700 000,00	4,66%
	0		Aide proposée IDF	500 000,00	3,33%
			Part Producteur	4 118 026,00	27,40%
			Total	15 026 596,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	250 000,00 €
2017	250 000,00 €

Avis COMITE DE LECTURE CINEMA 2EME SESSION 2016 en date du 26 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011247
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : LE POURQUOI PAS ?

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	40 000,00 €
--	--------------------

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MC4
 Adresse administrative : 2 RUE DU ROULE
75001 PARIS
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Monsieur Jean-Pierre BAILLY, Producteur
 N° SIRET : 33479254600072

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LE POURQUOI PAS ? des expéditions à la découverte des pôles de Paul Jenkins

Date prévisionnelle de début de projet : 2 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur et réalisateur : Paul Jenkins

Résumé : A quelques kilomètres de l'Islande, Le Pourquoi Pas ?, le bateau qui a initié la toute première expédition scientifique dans la région polaire vient d'être découvert. Le film décrit les expéditions passées du bateau et raconte comment les recherches scientifiques des Pôles Nord et Sud ont été un enjeu crucial pour les études sur le climat d'aujourd'hui.

Commentaire : Marc Jampolsky a réalisé une trentaine de documentaires qui ont voyagé dans les

festivals du monde entier, essentiellement historiques et archéologiques, avec un goût particulier pour l'aventure et l'exploration, comme c'est le cas pour "Le pourquoi pas ?".

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	455 000,00	71,21%	Producteur	157 000,00	24,57%
dépenses de fabrication hors IDF	77 000,00	12,05%	Arte	270 000,00	42,25%
frais financier et d'assurance, imprévus et frais généraux	107 000,00	16,74%	CNC cosip	90 000,00	14,08%
Total	639 000,00	100,00%	Procirep - Angoa	12 000,00	1,88%
			autre diffuseur français (en cours)	70 000,00	10,95%
			aide régionale proposée	40 000,00	6,26%
			Total	639 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

Avis Comité de lecture Audiovisuel 2e session 2016 en date du 24 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011355
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : ESPIONS POUR LA PLANETE
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECONDE VAGUE PRODUCTIONS
 Adresse administrative : 6A RUE DE CRINAS PROLONGEE
13007 MARSEILLE
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur PAUL SAADOUN, Producteur
 N° SIRET : 75072495700014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel ESPIONS POUR LA PLANETE de Paul Jenkins

Date prévisionnelle de début de projet : 2 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur et réalisateur : Paul Jenkins

résumé : Juste après la fin de la guerre froide, Américains et Russes ont échangé des données militaires et scientifiques à un niveau gouvernemental par l'intermédiaire de leurs services secrets respectifs. Au centre de l'intérêt de la CIA et du KGB : le réchauffement de la planète, ses conséquences sur une éventuelle guerre nucléaire (nous sommes dans les années 1990) et les implications sur la vie des hommes sur terre.

Commentaire : britannique résident aujourd'hui à Paris, Paul Jenkins a réalisé une vingtaine de documentaires pour les plus grandes chaînes britanniques et françaises sur des sujets d'histoire et de géopolitique contemporaine, ainsi qu'un portrait de Jacques Chirac en 2002 pour BBC2.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Dépenses de fabrication en IDF	239 000,00	41,14%
Dépenses de fabrication hors IDF	229 000,00	39,41%
Frais financiers, imprévus et frais généraux	113 000,00	19,45%
Total	581 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Producteur	62 000,00	10,67%
Arte	260 000,00	44,75%
CNC cosip	107 000,00	18,42%
LCP	7 000,00	1,20%
Region PACA	20 000,00	3,44%
Procirep -Angoa	12 000,00	2,07%
ventes étranger (en cours)	73 000,00	12,56%
aide régionale proposée	40 000,00	6,88%
Total	581 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

Avis Comité de lecture Audiovisuel 2e session 2016 en date du 24 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011377
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : MARION, 13 ANS POUR TOUJOURS

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM 150 000,00 €
----------------------------------	---

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EUROPACORP TELEVISION
 Adresse administrative : 20 B RUE AMPERE
93200 SAINT-DENIS
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur Thomas ANARGYROS, Producteur
 N° SIRET : 44153280100053

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Objet du projet : aide à la production du téléfilm MARION, 13 ANS POUR TOUJOURS de Bourlem Guerdjou

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Réalisateur : Bourlem Guerdjou

Auteure : Lorraine Levy d'après le récit de Nora Fraise

Résumé : Un meurtre a été commis le 23 février 2013. La victime est une adolescente de 13 ans, Marion. L'arme du crime un téléphone portable, les assassins – car ils sont plusieurs – les élèves nommément désignés par la victime dans sa lettre d'adieu, ainsi que les adultes de son collège qui n'ont rien voulu

voir.

Commentaire : Bourlem Guerdjou est avant tout réalisateur de cinéma, notamment de VIVRE AU PARADIS (1998) et ZAINA, CAVALIERE DE L'ATLAS (2004). Il a également joué la comédie, par exemple pour Lucas Belvaux dans la trilogie UN COUPLE EPATANT...

"Marion" est à nouveau produit par Europacorp Tv avec qui il a réalisé sa première fiction pour la télévision, "Danbe, la tête haute" déjà soutenue par la Région en 2014.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 3 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	2 010 000,00	83,89%	Producteur	374 000,00	15,61%
dépenses de fabrication hors IDF	0,00	0,00%	France 3	1 680 000,00	70,12%
frais financiers, imprévus et frais généraux	386 000,00	16,11%	CNC cosip	192 000,00	8,01%
			aide régionale proposée	150 000,00	6,26%
Total	2 396 000,00	100,00%	Total	2 396 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	150 000,00 €

Avis Comité de lecture Audiovisuel 2e session 2016 en date du 24 mai 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et	150 000,00 €

	audiovisuelles de la Région Ile-de-France	
	Montant total	150 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011386
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : GUATEMALA, LES DISPARUS DE LA DICTATURE
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
	40 000,00 €

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDP
 Adresse administrative : 25 RUE GAMBETTA
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
 Représentant : Madame CATHERINE DUSSART, PRODUCTEUR
 N° SIRET : 39415047800029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel GUATEMALA, LES DISPARUS DE LA DICTATURE de Claudio Zulian

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées

Description :

Auteur et réalisateur : Claudio Zulian

Résumé : Conscientes de l'importance des images, les familles de disparus politiques de la guerre civile au Guatemala ont demandé lors du procès qu'elles ont gagné contre l'Etat qu'un documentaire soit réalisé au titre des réparations. L'Etat n'a pas tenu ses engagements et Claudio Zulian a décidé de filmer ces familles, de les accompagner dans leur quête et de réaliser ainsi le documentaire qu'elles espéraient en vain.

Commentaire : Originaire de Barcelone Claudio Zulian réalise des documentaires pour la télévision et le cinéma ainsi qu'une série de vidéoinstallations et des films expérimentaux avec des groupes de jeunes en Espagne. Son travail a été primés de nombreuses fois dans le monde entier, et c'est lors de sa participation à la Biennale d'art du Guatemala que son travail a été remarqué par Marco Antonio Garavito, psychiatre désigné comme soutien psychologique aux familles des disparus pendant le procès, qui l'a mis en relation avec ces familles.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	221 000,00	56,96%	Producteur	77 000,00	19,85%
dépenses de fabrication hors IDF	134 000,00	34,54%	Arte	150 000,00	38,66%
Frais financiers, imprévus et frais généraux	33 000,00	8,51%	coproducteur espagnol	45 000,00	11,60%
Total	388 000,00	100,00%	aide région Catalogne	33 000,00	8,51%
			CNC Cosip sélectif	30 000,00	7,73%
			Procirep - Angoa	13 000,00	3,35%
			Aide régionale proposée	40 000,00	10,31%
			Total	388 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €

Avis Comité de lecture Audiovisuel 2e session 2016 en date du 24 mai 2016 : Favorable

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et	81 000,00 €

	audiovisuelles de la Région Ile-de-France	
2014	Fonds de soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles de la Région Ile-de-France	69 000,00 €
2016	Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France	50 000,00 €
	Montant total	119 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX011403
--

Commission permanente du 12 juillet 2016

Objet : LE STUDIO DE LA TERREUR
--

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	50 000,00 €
--	--------------------

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAPA PRESSE
 Adresse administrative : 80 RUE DE LA CROIX-NIVERT
75015 PARIS 15
 Statut Juridique : Société Anonyme
 Représentant : Monsieur GUILLAUME THOURET, Producteur
 N° SIRET : 35164742500021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
 Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014)
 Relatif à : Aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

Objet du projet : aide à la production du documentaire audiovisuel LE STUDIO DE LA TERREUR d'Alexis Marant

Date prévisionnelle de début de projet : 3 décembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 12 juillet 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Auter et réalisateur : Alexis Marrant

Résumé : « Seven », « Survivor », « GTA », « Le Seigneur des anneaux » ou « Saw »... Blockbusters, Jeux vidéos, télé réalité, héroïc fantasy ou torture porn : la propagande de Daech convoque tous les marqueurs de la pop culture occidentale pour marquer les esprits à travers une propagande terriblement efficace, qu'aucun mouvement apocalyptique n'avait mis en œuvre jusqu'à présent.

Commentaire : Alexis Marant scrute depuis 15 ans le monde contemporain et ses sujets les plus brûlants.

Il en a réalisé 25 documentaires dans le monde entier, depuis "La malediction de notre fille" (prix Abert Londres 2006), jusqu'à "L'esprit Charlie Hebdo", diffusé en janvier 2015, en passant notamment par "Palestine l'impossible Etat ?" (2010) et "Grèce, le temps des sacrifices" (2011). Avec ce documentaire, il décrypte et dénonce la machine de propagande de Daech, très active sur internet et les réseaux sociaux.

Intérêt régional :

Cette subvention donne lieu à l'engagement du bénéficiaire de recruter 2 stagiaires ou alternants

Localisation géographique :

- VILLE DE PARIS (EPT1)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
dépenses de fabrication en IDF	646 000,00	69,84%	Producteur	207 000,00	22,38%
dépenses de fabrication hors IDF	131 000,00	14,16%	Canal +	400 000,00	43,24%
Frais financiers, imprévus et frais généraux	148 000,00	16,00%	Groupe Newen	120 000,00	12,97%
Total	925 000,00	100,00%	CNC Cosip	120 000,00	12,97%
			Procirep - Angoa	20 000,00	2,16%
			RTS	8 000,00	0,86%
			aide régionale proposée	50 000,00	5,41%
			Total	925 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €
2017	25 000,00 €

Avis Comité de lecture Audiovisuel 2e session 2016 en date du 24 mai 2016 : Favorable

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13003110
--

Commission permanente du 10 février 2016

Objet : DRANCY LA CITE MUETTE

PAR APPLICATION DU BAREME	MONTANT DE LA SUBVENTION MAXIMUM
----------------------------------	---

	25 000,00 €
--	--------------------

Imputation budgétaire : 933-312-6574-131009-300
13100904- Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : J2F PRODUCTIONS
Adresse administrative : 21/23 RUE KLOCK
92110 CLICHY
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant :

Objet : NC

N° SIRET : 48381969400033

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds de soutien cinéma et audiovisuel de la Région Ile-de-France
Rapport Cadre : CR46-15 du 10/07/2015

Objet du projet : aide à la production du documentaire cinématographique DRANCY, LA CITE MUETTE de Sabrina Van Tassel.

Date prévisionnelle de début de projet : 6 décembre 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 23 janvier 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 29 du règlement budgétaire et financier, et compte tenu de la spécificité des montages de projets dans le secteur cinématographique et audiovisuel, décide de déroger au principe d'antériorité de la notification d'attribution de subvention à tout commencement d'exécution, pour les aides précitées.

Description :

Réa : Sabrina Van Tassel

Auteur : Sabrina Van Tassel

Résumé : La Muette est une cité HLM banale, comme il en existe des centaines en Région Parisienne. Pourtant, derrière ces murs se cache l'ancien camp de Drancy, où plus de 70 000 juifs furent internés avant de partir dans les camps de la mort. Comment a-t-on pu transformer ce lieu en logement social dès

1947 ? Pourquoi a-t-on occulté sa mémoire de façon si peu éthique ?

Commentaire : Sabrina Van Tassel est franco-américaine. Elle a réalisé de nombreux reportages et 4 documentaires pour la télévision française et internationale : MARIEES POUR LE PIRE en 2004, LES SOLDATS PERDUS DE TSAHAL en 2008, LA TRIBU DE RIVKA en 2010, et BOOMERANG en 2012. DRANCY LA CITE MUETTE sera son premier long métrage cinématographique. Le film sera produit par LIGNE DE MIRE PRODUCTION, société historiquement spécialisée dans les programmes audiovisuels, qui produit avec DRANCY LA CITE MUETTE son premier long métrage cinématographique.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2012

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
moyens techniques en IDF	21 510,00	22,16%
labo et post prod en IDF	3 150,00	3,24%
autres dépenses en IDF	72 421,00	74,60%
Total	97 081,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
ACSE (en cours)	20 000,00	20,60%
Fondation pour la Mémoire de la Shoah	15 000,00	15,45%
France télévision IDF	9 000,00	9,27%
Aide régional proposée	25 000,00	25,75%
Producteur délégué	28 081,00	28,93%
Total	97 081,00	100,00%

Avis Comité de lecture cinéma 1ère session 2013 en date du 5 décembre 2012 : Favorable

ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION CONVENTION ENTRE LA
REGION ILE DE FRANCE ET J2F PRODUCTION POUR LE PROJET
DRANCY, LA CITE MUETTE

**FONDS DE SOUTIEN CINEMA ET AUDIOVISUEL
CONVENTION N°**

**ENTRE
LA REGION ILE-DE-FRANCE
ET
LA SOCIETE DE PRODUCTION BENEFICIAIRE**

**DRANCY, LA CITE MUETTE
DOCUMENTAIRE DE CREATION**

LA REGION ILE-DE-FRANCE, représentée par sa présidente Valérie PECRESSE, *en vertu de la délibération n° CR 88-15 du 18 décembre 2015* ci-après dénommée "LA REGION" d'une part, et

LA SOCIETE DE PRODUCTION :

Nationalité :

dont le siège social est situé :

bureaux en France (le cas échéant) situés :

Numéro d'identification de la société, pour les sociétés françaises, N° SIRET :

représentée par le représentant légal de la société :

En qualité de :

Ci-après dénommée "LE PRODUCTEUR", d'autre part,

sont convenues de ce qui suit :

PREAMBULE

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif régional *Fonds de soutien Cinéma et Audiovisuel* adopté par délibération du Conseil régional n° CR 46 15 du 10 juillet 2015.

L'attribution des aides du Fonds de soutien de la Région Ile-de-France est soumise aux dispositions du régime d'aides SA.42996 (adopté sur la base du RGEC n°651/2014, publié au JOUE du 26 juin 2014).

L'attribution par la Région d'une aide financière et son versement se font dans le respect des dispositions des délibérations susvisées, de la délibération CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », des conditions de la présente convention et des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010, sauf dispositions contraires et dérogatoires de la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° 16-314 du 12 juillet 2016, la Région a décidé d'attribuer au Producteur une aide financière remboursable, d'un montant de **25 000 €** pour contribuer à la réalisation de l'œuvre cinématographique documentaire, qui sera ci-après appelée "L'ŒUVRE".

Caractéristiques de L'ŒUVRE :

Titre :

Nationalité du projet :

N° RPCA :

Réalisateur (s) :

Auteur (s) :

Nature (documentaire de création, fiction ou animation) :

Interprètes principaux :

Durée et format :

Date de début de tournage ou de fabrication de l'animation :

Lieux de tournage ou de fabrication de l'animation :

Durée totale du tournage ou de fabrication de l'animation en jours :

Durée du tournage ou de fabrication de l'animation en Ile-de-France (en jours) :

Budget prévisionnel de l'œuvre (en €) :

Budget prévisionnel (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance) de l'œuvre :

Budget prévisionnel (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance) dépensé en Ile-de-France :

Pourcentage du budget (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance) dépensé en Ile-de-France :

Nombre de stagiaires embauchés en vertu de la présente convention :

L'aide étant déterminée en fonction des éléments ci-dessus, elle pourra être réduite ou annulée en cas de changement. Pour mémoire, l'éligibilité de l'œuvre, objet de la convention est conditionnée par le respect des deux critères suivants : 50% minimum du tournage en

Ile-de-France et 50% des dépenses (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance) en Ile-de-France.

ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR :

La Région Ile-de-France doit apparaître en tant que partenaire culturel et financier de l'œuvre. Le Producteur s'engage en conséquence à respecter l'intégralité des obligations décrites dans le présent article.

Le non-respect de ces dispositions entraîne l'annulation de l'aide financière et le remboursement des sommes éventuellement déjà versées.

Le producteur peut être :

Soit une société de production basée en France, producteur délégué, co-délégué ou exécutif,

Soit une société de production basée dans un pays de l'Union Européenne. Dans ce cas, il doit disposer au moment du versement de l'aide, d'une succursale ou d'une agence permanente en France, conformément au chap. 1 point 5 et 54 point 10 du RGE 516/2014.

Article 2.1 : Information

- Le Producteur s'engage à prévenir par écrit la Région de tout changement pouvant compromettre la réalisation de l'œuvre ou/et le principe de l'intervention régionale tel que défini dans la présente convention et concernant notamment :
 - Les auteur(s) et/ou réalisateur(s),
 - Les caractéristiques de l'œuvre (nature, durée, coproduction(s), acteur(s),...),
 - le producteur bénéficiaire (soit par cession des droits de l'œuvre à une autre société de production, soit au sein d'une coproduction déléguée),
 - le budget, en cas de conséquences sur la part des dépenses prévues en Ile-de-France et la durée du tournage ou de la fabrication de l'animation (hors et en Ile-de-France),
 - le financement de l'œuvre (aide(s) financière(s), coproduction(s)...
 - le fonctionnement du bureau ou de la succursale en France en cas de producteur étranger
- Le Producteur s'engage à prévenir par écrit la Région de tout événement d'importance susceptible d'altérer l'économie de l'entreprise et le principe de l'intervention régionale, tel que défini dans la présente convention, notamment
 - modification de l'équipe dirigeante,
 - modification des statuts,
 - cession d'éléments majeurs de l'exploitation,
 - difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements,
 - cessation d'activité,
 - ouverture d'une procédure collective,
 - cession des droits de l'œuvre par le Producteur, dès cette cession.

Article 2.2 : Tournage

Le Producteur s'engage à :

- respecter les conditions de réalisation de l'œuvre telles que définies à l'article 1 de la présente convention,

- respecter le droit du travail français pour toutes les étapes de fabrication du film réalisées en Ile-de-France ainsi que les conventions collectives du secteur lorsque ces accords sont étendus. Le Producteur devra être en mesure de présenter les contrats de travail des intermittents techniques et artistiques,
- dans le cas d'une fiction, adresser à la Région le plan de travail initial avant le premier jour de tournage et le plan de travail définitif dès la fin du tournage,
- dans le cas d'une fiction, adresser quotidiennement par mail à la Région pendant le tournage un exemplaire des feuilles de service,
- organiser la venue de représentants de la Région pour suivre le tournage et visionner le montage avant mixage.

Article 2.3 : Générique

Le Producteur s'engage à :

- soumettre à l'accord préalable écrit de la Région la rédaction et la maquette des génériques de début et de fin,
- mentionner au générique de début de l'œuvre : « **avec le soutien de la Région Ile-de-France** »,
- mentionner au générique de fin : « **avec le soutien de la Région Ile-de-France, en partenariat avec le CNC** ». Dans l'hypothèse où l'œuvre n'a pas été agréée par le CNC, la mention sera la suivante : « avec le soutien de la Région Ile-de-France »,
- faire figurer au générique de fin le logo de la Région dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de la Région devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille) à celles des autres partenaires, dans le respect de sa charte graphique.

Article 2.4 : Promotion :

Le Producteur s'engage à :

- soumettre à l'accord préalable écrit de la Région l'ensemble du matériel promotionnel. Il devra faire figurer la mention « **avec le soutien de la Région Ile-de-France** » sur tous les documents promotionnels ou d'information, notamment les maquettes des affiches, dossiers et articles de presse, invitations, etc.,
- faire figurer le logo de la Région sur le DVD et tous les documents promotionnels ou d'information, toutes les affiches, dossiers et articles de presse, invitations, etc. dès lors que d'autres logos y figurent. Dans ce cas, le logo de la Région devra apparaître dans des conditions identiques (notamment de taille) à celles des autres logos, dans le respect de sa charte graphique,
- tenir informée la Région à l'avance des sélections en festivals, puis des prix et récompenses décernés dès leurs annonces.
- avertir la Région de la sortie en salle de l'œuvre, au minimum 1 mois avant la date.

Article 2.5 : Projections :

Le Producteur s'engage à :

- inviter les représentants de la Région à l'avant-première officielle de l'œuvre organisée par le Producteur et/ou le distributeur avant la sortie en salle. La liste des invités de la Région Ile-de-France sera transmise par la Région au Producteur. Les invitations devront être transmises à la Région au moins 8 jours avant l'évènement.

- mettre à disposition de la Région à sa demande une copie de l'œuvre destinée à une éventuelle projection organisée par la Région, en présence, quand cela est possible, du Producteur, du réalisateur et des comédiens principaux.

Article 2.6 : Matériels à remettre à la Région

Le Producteur s'engage à remettre systématiquement à la Région dès l'édition de chaque matériel :

- 30 cartons d'invitation de deux personnes valables dans toutes les salles où l'œuvre est exploitée,
- 2 grandes affiches que la Région pourra utiliser librement, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région, du visuel de l'affiche,
- 3 affichettes,
- un exemplaire de tout document promotionnel,
- au moins 3 photos d'exploitation de l'œuvre libres de droit sur support numérique que la Région pourra utiliser librement, tant pour la promotion de l'œuvre que pour celle de la Région,
- 1 affiche, 1 dossier de presse et 1 revue de presse sur support numérique,
- 2 exemplaires de chaque produit dérivé (CD, livres, jouets...),
- 5 exemplaires DVD de l'œuvre **dès l'édition de ce support.**

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'aide accordée par la Région est versée sous réserve du respect par le Producteur des stipulations de la présente convention.

Article 3.1 : Caducité

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Région, le producteur dispose d'un délai de **deux ans à compter de la délibération d'attribution de l'aide** financière remboursable par l'assemblée délibérante pour faire sa demande de premier acompte à l'administration régionale. A défaut, **la subvention devient caduque.**

Ce délai peut être exceptionnellement prorogé d'un an maximum par décision du Président, si le Producteur établit, avant l'expiration du délai de deux ans mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage du projet ne lui sont pas imputables.

Le Producteur dispose d'un délai maximum de deux ans à compter de la date de demande de premier acompte pour présenter le solde de l'aide. A défaut, le reliquat de l'aide non versé est caduc.

Article 3.2 : Modalités de versement

Le versement est effectué en une ou deux fois selon les modalités suivantes :

➤ **Un acompte inférieur ou égal à 50% du montant de la subvention, peut être versé à la fin du tournage ou lorsque le Producteur a déjà engagé la moitié de ses dépenses de fabrication de l'animation, à valoir sur les paiements déjà effectués par le producteur, après présentation par celui-ci d'une demande de paiement comprenant les pièces justificatives suivantes :**

- le formulaire de demande de versement de l'acompte, dûment complété, signé et cacheté,
- un état récapitulatif détaillé des dépenses certifiées acquittées par le Producteur, réparties entre les différents types de dépenses et lieux de production, faisant apparaître les dépenses en Région Ile-de-France. Ce document devra être dûment complété, signé et cacheté par le Producteur signataire de la convention.
- Si la société de production bénéficiaire est basée dans un autre pays de l'Union Européenne, le producteur devra fournir les statuts de la succursale ou de l'agence permanente établie en France ainsi que la copie du contrat de travail de son représentant.

En complément des pièces justificatives listées ci-avant, le Producteur devra obligatoirement transmettre les éléments suivants (ces éléments sont réservés au seul ordonnateur):

- les feuilles de service et le plan de travail définitif,
- la liste détaillée des personnels engagés sur le tournage ou la fabrication de l'animation,
- le détail des lieux de tournage (nom des propriétaires, adresse, éventuellement photos),
- un extrait Kbis,
- les statuts de la société,
- les attestations de régularité de l'entreprise vis-à-vis des obligations fiscales et sociales: Trésor public et Direction générale des impôts (services fiscaux), URSSAF et ASSEDIC, ou autres régimes d'affiliation (MSA, etc.),
- les contrats du Producteur avec les partenaires financiers (notamment co-producteurs, distributeurs, diffuseurs, etc.), de cessions, etc.,
- la copie de l'agrément des investissements, le cas échéant.

➤ **Le solde est versé après achèvement de la réalisation de l'œuvre.**

Après présentation par le Producteur d'une demande de paiement comprenant les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de demande de versement de l'acompte, dûment complété, signé et cacheté,
- un état récapitulatif détaillé des dépenses certifiées acquittées par le Producteur, réparties entre les différents types de dépenses et lieux de production, faisant apparaître les dépenses en Région Ile-de-France. Ce document devra être dûment complété, signé et cacheté par le Producteur signataire de la convention.
- Le bilan financier de l'œuvre certifié par un commissaire aux comptes constitué du coût définitif de l'œuvre, précisant la localisation des dépenses (une colonne précisera les dépenses effectuées en Ile-de-France), et le plan de financement définitif (celui de l'agrément de production pour les œuvres éligibles au crédit d'impôt).

En complément des pièces justificatives listées ci-avant, le producteur devra obligatoirement transmettre les éléments suivants (ces éléments sont réservés au seul ordonnateur):

- la DADS (déclaration annuelle des salaires) du producteur sur l'œuvre aidée,
- une copie de tous les contrats de financement, notamment coproductions, mandats, préventes, aides, subventions et cessions télévisuelles et à l'étranger de l'œuvre.

La Région se réserve le droit de demander au Producteur tout document permettant d'attester la réalisation des actions et l'emploi des fonds.

Le comptable assignataire de la dépense est le Receveur général des Finances de Paris – Trésorier général de la Région Ile-de-France.

En cas de cession de créance, elle doit, sous peine de nullité, être directement notifiée au comptable assignataire des paiements, à l'adresse suivante :

Recette Générale des Finances de Paris
Service Région
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Article 3.3 : Révision du montant de l'aide

En cas de diminution de plus de 10% du budget définitif (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance), par rapport au budget prévisionnel indiqué à l'article 1 de la présente convention, l'aide pourra être réduite en conséquence ou annulée.

Si la durée du tournage en Ile-de-France réalisée est inférieure à 50% de la durée totale du tournage, et/ou si les dépenses définitives en Ile-de-France sont inférieures à 50% du coût définitif (hors frais généraux, imprévus, frais financiers et d'assurance), l'aide pourra être annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées.

Article 3.4 : Modalités de remboursement de l'aide financière

L'aide financière attribuée par la Région est remboursable par le Producteur en cas de résultat bénéficiaire.

Une œuvre est réputée bénéficiaire lorsque le total des financements et des recettes excède le coût certifié, selon le calcul de la remboursabilité de l'aide ci-dessous.

En cas de résultat bénéficiaire, le montant des remboursements exigés du Producteur par la Région est déterminé par le taux résultant de la formule suivante :

$$\frac{\text{aide financière}}{\text{coût définitif de l'œuvre}} \times 100$$

appliqué au résultat bénéficiaire annuel, calculé selon le modèle ci-après et envoyé avec le compte rendu financier (voir ci-dessous).

Le calcul de la remboursabilité de l'aide devra être certifié par le Producteur ou un expert comptable ou un commissaire aux comptes si la société en est dotée, et remis à la Région chaque année pendant cinq ans à partir de la livraison du PAD au premier diffuseur.

Le Producteur s'engage à remettre à la Région un compte rendu financier portant sur chaque année d'exploitation de l'œuvre à compter de sa livraison au premier diffuseur (compte rendu identique à celui transmis au CNC le cas échéant). Il doit ainsi présenter chaque année :

- les décomptes d'exploitation annuels de l'œuvre, tous supports confondus et tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, notamment les recettes d'exploitation en salle, vidéo, télévisuelle, à l'étranger, produits dérivés, etc.,

- le calcul de la remboursabilité de l'aide selon le mode de calcul suivant :

CALCUL DE LA REMBOURSABILITE DE L'AIDE REGIONALE	
	en €
Coût de l'œuvre certifié par les commissaires aux comptes	
- préachats (détaillés)	—
	—
- minima garantis versés par les mandataires (détaillés)	—
	—
- autres sources de financement dont subventions et crédit d'impôt (détaillées)	—
	—
	—
= apport producteur restant à amortir	=
- Fonds de soutien généré	—
- RNPP Salles	—
- RNPP Vidéo	—
- RNPP Etranger	—
- RNPP TV	—
	—
= Résultat bénéficiaire ou déficitaire de l'œuvre	=
% de la région (aide de la Région Ile France/ coût de l'œuvre)	%
= Remboursement à la Région : % de la Région X Résultat bénéficiaire	=

Sachant que :

- les Recettes nettes part producteur (RNPP) seront celles du producteur telles que définies dans les contrats,
- les RNPP prises en compte pour le calcul seront nettes des reversements des prêts et avances (soficas, avance sur recettes...) dans la limite du montant de leur apport initial. Les reversements aux autres ayant-droits (co-producteurs, auteurs, acteurs, participations, etc.) ne sont pas opposables à la Région Ile-de-France,
- les cessions éventuelles des droits corporels et incorporels de l'œuvre par le Producteur sont considérées comme une cession de l'œuvre et entrent dans le calcul du résultat ci-dessus.

Le montant des remboursements est plafonné au montant de l'aide financière accordée par la Région.

L'obligation de remboursement court pendant les cinq premières années d'exploitation de l'œuvre et ne s'éteint que lorsque le producteur a transmis à la Région l'ensemble des décomptes sur toute la période, et, le cas échéant lorsqu'il s'est acquitté des sommes dues à la Région.

A défaut de présentation à la Région de ces pièces et éléments, le remboursement de l'aide devient immédiatement exigible et le producteur sera inéligible à une nouvelle aide.

ARTICLE 4 : DELAI DE REALISATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Article 4.1 : Délai de réalisation

Le Producteur s'engage à débiter le tournage de l'œuvre dans un délai de deux ans à compter de la délibération d'attribution de l'aide financière remboursable par l'assemblée délibérante. Ce délai peut être exceptionnellement prolongé dans les conditions prévues de l'article 3.1.

Le Producteur s'engage à terminer cette réalisation dans un délai supplémentaire de deux ans.

Article 4.2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de l'aide financière remboursable au Producteur. Elle expire le jour du 6^{ème} anniversaire de la date de sortie en salle de l'œuvre, sous réserve du respect des obligations du Producteur, définies dans la présente convention.

ARTICLE 5 : REVERSEMENT – CONTROLE - RESILIATION

Le non-respect d'une ou de plusieurs obligations du Producteur au titre de la présente convention entraîne automatiquement l'annulation des sommes en cours de mandatement et le remboursement des sommes déjà versées.

L'aide deviendra immédiatement et de plein droit exigible dans le cas où les justifications et documents fournis à l'appui de la demande d'aide auraient été reconnus insuffisants ou faux en tout ou partie.

La Région peut procéder, par toute personne habilitée, au contrôle sur place et sur pièces de la réalisation des actions, de l'emploi des fonds, des recettes et du calcul des montants à lui rembourser. Le producteur s'engage à lui permettre l'accès à tout document administratif, financier et comptable, ainsi qu'à toute pièce justificative.

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général, cette résiliation prenant effet au terme d'un délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale et notamment des obligations relatives au recrutement des stagiaires ou alternants.

Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. A cette date, il est procédé par la Région à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, de la subvention. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

Un producteur qui ne serait pas en règle avec ses obligations envers la Région nées d'une convention précédente ne pourra présenter de nouvelle candidature à aucune aide régionale.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil régional.

ARTICLE 7 : INSCRIPTION AU REGISTRE PUBLIC DE LA CINEMATOGRAPHIE ET DE L'AUDIOVISUEL

Le Producteur procédera à l'inscription de la présente convention dès sa signature. Les frais étant comptabilisés dans le coût de l'œuvre.

Fait en trois exemplaires originaux dont un au R.P.C.A.

Le
Pour la Région Ile-de-France

Le.....
Pour la société

Valérie PECRESSE <i>(signature et cachet)</i>	LE PRODUCTEUR <i>(signature et cachet)</i>
--	---